



Procès-Verbal

Du Comité Directeur Fédéral

Fédération Française du Sport Universitaire

15 octobre 2025 - Visioconférence



Ordre du Jour

| | |
|--|---|
| 1. APPROBATION DU <u>COMPTE-RENDU</u> | Comité directeur du 04 juin 2025 |
| 2. INTRODUCTION ET ACTUALITÉ DU <u>PRÉSIDENT</u> | Propos introductifs |
| 3. PÔLE <u>INSTITUTIONNEL</u> | Calendrier des élections partielles Nomination des membres de la CSOE Nomination du Président de la CSOE Elections partielles vice-présidences Election partielle bureau fédéral Adoption de la Charte Ethique et Déontologie Modification du règlement sportif Calendrier institutionnel |
| 4. PÔLE <u>FINANCIER</u> | Point budgétaire 2025 |
| 5. PÔLE <u>SPORTIF</u> | Challenge des AS Disciplines donnant lieu à l'attribution d'un titre de Champion de France Universitaire Nominations CMN |
| 6. PÔLE <u>INTERNATIONAL</u> | Actualités internationales |
| 7. EXTRANET <u>FÉDÉRAL</u> | Déploiement du nouveau système d'informations |
| 8. QUESTIONS <u>DIVERSES</u> | Questions diverses |

PARTICIPANTS

Membres du CD : C. TERRET, C. FONTANA, J-F. FROUSTEY, L. CHARBONNIER, M. GUEMBOURA, R. DEMONT, C. SERENO-NOU, C. MARTIN-GARIN, D. DERVILLE, T. NICOLAS, C. DESPLAS, J. GOND, B. GROSJEAN, N. MORVAN, S. PLANQUE, A. RIDDE - MS, A. CACAUT - MESR, P. PELAYO - Président de Ligue, T. LETELLIER - Président de Ligue, L. GERVILLE-REACHE - Président de Ligue, J-M. PONS - Président de Ligue

Invités : J. ANFRIANI - MS, J. BRUEL - ANESTAPS, L. RAFFIN-MARCHETTI - GNDS, A. CAILLEAUD - CNOUS, L. ROSETTI - C3D STAPS, S. BLONDEL - APS CGE, E. VALMIER ROCHEBLAVE- Conseillère juridique FFSU, Direction nationale

Excusé.e.s : P. THOREUX (Procuration C. TERRET), S. GAYET (Procuration J-F. FROUSTEY), N. GARGIULO (Procuration M. GUEMBOURA), S. GUIGUET (Procuration C. SERENO-NOU), I. DIMEGLIO (Procuration C. FONTANA), M. CHERET (Procuration R. DEMONT), S. PIERRON (Procuration C. MARTIN-GARIN), G. GAUBICHER (Procuration à J. GOND), D. HALLART (Procuration à L. CHARBONNIER)

Absents : H. TAHIATA

Secrétariat de séance : Direction Nationale

*Tous les votes ont été comptabilisés de manière anonyme à l'aide du logiciel Balotilo

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU CDF 04.06.2025

C. TERRET : Bonsoir à toutes et tous, bienvenue à ce comité directeur. Nous allons commencer de manière classique avec le vote d'émargement suivi de l'approbation du compte-rendu du dernier comité directeur fédéral.

Il n'y a pas de questions, nous pouvons procéder au vote.

VOTE 1 – Approbation du compte-rendu du CDF du 04.06.2025 tel qu'il vous a été présenté.

| | | |
|--|-------------------|-----------|
| VOTE 1 Approbation du CR du 04.06.2025 | POUR | 30 |
| | CONTRE | 0 |
| | ABSTENTION | 0 |

VOTE 1 : Le compte-rendu du CD du 04.06.2025 est approuvé à l'unanimité.

C. TERRET : Merci à tous et à toutes pour ces votes.

2. INTRODUCTION ET ACTUALITÉ DU PRÉSIDENT

C. TERRET : Le premier point concerne l'actualité politique de la fédération. À l'échelle nationale, se sont déroulées les élections du CNOSF. Il y avait une seule candidate à la présidence : A. OUDEA-CASTERA, qui a été élue à cette fonction. Pour ma part, j'ai présenté ma candidature au titre des fédérations scolaires et universitaires au sein du conseil d'administration, et j'ai été élu dès le premier tour.

Un appel à candidatures pour diverses commissions a également été envoyé par le CNOSF. Nous avons proposé trois ou quatre candidatures, et celle de L. CHARBONNIER a été retenue pour intégrer la commission Éducation du CNOSF.

À l'international, lors des Jeux Mondiaux Universitaires d'été en Allemagne, s'est tenue l'AG de la FISU. C'était une AG ordinaire de mi-mandat, sans élection. Au cours de cette AG, la FISU a remis à Claude-Louis GALLIEN, ancien président de la FF Sport U entre 2015 et 2019, un award d'honneur.

Toujours dans l'actualité internationale, X. DUNG et moi-même étions le week-end dernier à l'AG de l'EUSA. Cette AG était à la fois ordinaire, avec la présentation du rapport d'activité de la fédération européenne, et élective. J'ai présenté ma

*Tous les votes ont été comptabilisés de manière anonyme à l'aide du logiciel Balotilo

candidature au comité exécutif de l'EUSA et j'ai été élu dès le premier tour. C'est une excellente nouvelle pour la fédération, car ces élections sont très concurrentielles. La France n'était pas représentée au sein du comité exécutif depuis quatre ans, malgré ma précédente candidature. En effet, il n'est pas évident de se faire élire dès sa première année de mandat, mais les quatre années écoulées ont permis d'asseoir la position de la France. La présence française dans les comités internationaux est stratégique et essentielle.

L'organisation du Championnat du Monde Universitaire (CMU) de Handball, prévu fin juin à Pessac et Bordeaux, progresse bien et s'accompagne de deux excellentes nouvelles. La présence des représentants de nos deux ministères de tutelle me donne l'occasion de les remercier pour leur soutien à cet événement, puisque nous avons eu la confirmation d'une aide de 100 000 euros de la part de la DIGES. Le championnat est donc reconnu comme grand événement sportif, ce qui avait également été le cas pour le CMU de Rugby à Aix-en-Provence en 2024. L'organisation du CMU de Handball bénéficiera également d'une aide financière du ministère de l'Enseignement supérieur, d'un montant conséquent de 50 000 euros. Je souhaite remercier, au nom de la Fédération, le ministère pour son soutien à cet événement stratégique pour nous et pour le rayonnement de la France à l'international.

Le positionnement français sur la scène mondiale repose à la fois sur les résultats sportifs, au niveau européen et mondial, mais aussi sur l'organisation d'événements d'envergure.

À l'échelon national, la saison sportive 2024-2025 a été record en nombre de licences, avec un chiffre final de 122 304 licenciés. Le record précédent, détenu par la saison 2018-2019 (année pré-Covid), est dépassé d'environ 1 000 licences. En 2019, nous étions à 121 422 licences, soit environ 900 licences supplémentaires cette saison.

Je souhaite enfin vous faire part d'éléments relatifs aux ressources humaines. Nous connaîtrons cette année deux départs à la retraite. Nous travaillons d'ores et déjà au renouvellement de ces postes, avec une publication qui se fera très tôt cette année. Il s'agit d'un poste de directeur national adjoint au sein de la Fédération et d'un poste de directeur régional au sein de la Ligue Occitanie, plus spécifiquement sur le site de Montpellier.

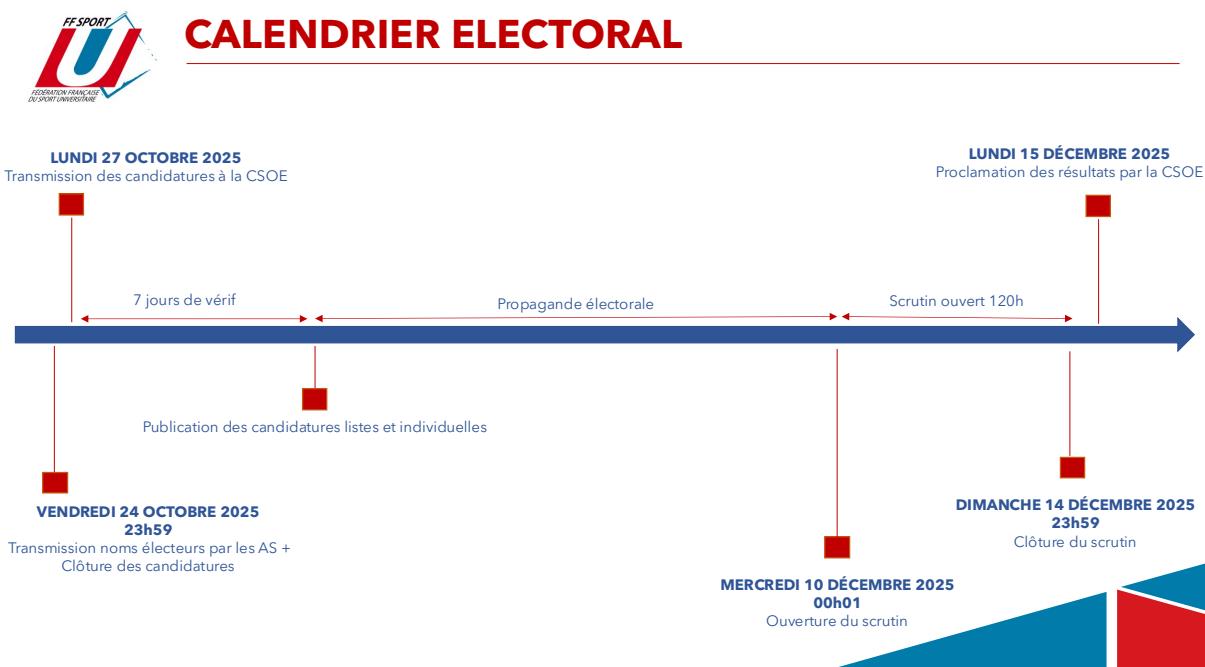
La direction nationale, le trésorier et moi-même travaillons également sur un nouveau modèle RH, au regard de la nouvelle convention ministérielle et des objectifs fixés par le MESR, afin d'optimiser le potentiel RH. Nous avons désormais la possibilité de recruter, dans les territoires, des agents de développement sportif fonctionnaires de catégorie B et C. C'est une nouveauté pour nous, qui nécessite un temps d'apprentissage et de réflexion. Nous étudions le sujet pour pouvoir revenir rapidement vers les territoires et leur faire des propositions d'affectation RH, soit sur les postes laissés vacants par les directeurs partants, soit sur d'autres fonctions hors de la fédération ou en retraite.

*Tous les votes ont été comptabilisés de manière anonyme à l'aide du logiciel Balotilo

Je conclus ces actualités en saluant nos invités et partenaires, et en les remerciant pour leur présence.

3. PÔLE INSTITUTIONNEL

3.1. Calendrier des élections partielles



C. TERRET : Il y a deux postes vacants au comité directeur fédéral, au sein du collège non-étudiant. Ce sont nécessairement des postes réservés à des hommes, sans contraintes particulières liées à l'école, à l'université ou au statut de professeur, puisque l'ensemble des contraintes, à l'exception des questions de genre, sont déjà établies.

En effet, en plus du poste laissé vacant à l'issue des élections de renouvellement de mandat, B. GROSJEAN a rejoint l'université de Polynésie avec un statut particulier qui ne lui permet plus de rester membre du comité directeur de la Fédération. Les statuts lui permettent néanmoins de continuer ses fonctions jusqu'aux prochaines élections fédérales. Cette opportunité professionnelle lui donnera l'occasion de se réinvestir au sein de l'Union du Sport Universitaire Polynésien. J'en profite pour le remercier très chaleureusement : même s'il n'a assumé ses fonctions qu'une année, il a été un membre actif du bureau, avec une contribution importante qui, je pense, se poursuivra dans l'accompagnement des territoires insulaires et ultramarins, en collaboration avec C. FONTANA.

Le calendrier électoral concerne ces deux postes. Il a été établi conformément à la

*Tous les votes ont été comptabilisés de manière anonyme à l'aide du logiciel Balotilo

réforme de nos statuts votée l'an dernier, avec une élection qui doit intervenir au plus tard le 31 décembre. Nous souhaitons une proclamation des résultats avant les vacances de Noël.

Les électeurs seront identifiés directement via l'extranet fédéral. Vous savez que nous avons déployé depuis la rentrée le nouveau système d'information. Ce système prévoit, à terme, pour les associations sportives, la déclaration des délégués et électeurs – qui seront également les délégués aux AG régionales – directement via My Sport U.

VOTE 2 - Approbation du calendrier des élections fédérales partielles tel qu'il vous a été présenté.

| | | |
|--|-------------------|-----------|
| VOTE 2 Approbation du calendrier électoral | POUR | 30 |
| | CONTRE | 0 |
| | ABSTENTION | 0 |

VOTE 2 : Le calendrier des élections fédérales partielles est approuvé à l'unanimité.

3.2. Nomination des membres de la CSOE

Cf. annexe et PPT

C. TERRET : Afin d'assurer la transparence du processus électoral, nous devons nommer les membres de la Commission de Surveillance des Opérations Électorales (CSOE). Ces membres seront nommés pour la mandature 2025-2028 et se prononceront notamment sur les candidatures aux élections partielles et aux renouvellements de mandat.

Statutairement, cette commission comprend au minimum trois membres. Lors de la mandature précédente, ces trois membres étaient deux anciens directeurs régionaux du sport universitaire et une personnalité reconnue pour ses compétences juridiques. Il s'agissait déjà, il y a quatre ans, d'une volonté d'extraire les membres de la CSOE du monde fédéral afin d'éviter des problématiques de collusion rencontrées par le passé.

Nous souhaitons améliorer le fonctionnement de cette commission pour cette mandature en vous proposant de nommer des experts en droit, ce qui nous permettra d'assurer une application rigoureuse des statuts.

Les trois candidatures proposées sont :

- L. BROTTIER : ancienne élue étudiante du comité directeur, désormais avocate, sans aucun lien avec le monde universitaire ;

*Tous les votes ont été comptabilisés de manière anonyme à l'aide du logiciel Balotilo

- A. TYMEN : juriste au sein de la FF Natation, ayant déjà exercé des fonctions similaires auprès des CSOE d'autres fédérations ;
- A. THIRIAT : doctorant en droit à l'université de Corte et sportif de haut niveau en trail.

VOTE 3 - Approbation de la composition de la commission de surveillance des opérations électorales telle qu'elle vous a été présentée.

| | | |
|---|-------------------|-----------|
| VOTE 3 Approbation de la composition de la CSOE | POUR | 30 |
| | CONTRE | 0 |
| | ABSTENTION | 0 |

VOTE 3 : La composition de la commission de surveillance des opérations électorales est approuvée à l'unanimité.

3.3. Nomination du Président de la CSOE

Cf. annexe et PPT.

C. TERRET : Au sein de cette commission, nous vous proposons de nommer A. TYMEN président, considérant que c'est la personnalité la plus éloignée du monde universitaire.

VOTE 4 - Approbation de la nomination de Monsieur Allan TYMEN en tant que Président de la commission de surveillance des opérations électorales

| | | |
|---|-------------------|-----------|
| VOTE 4 Approbation de la nomination | POUR | 29 |
| | CONTRE | 0 |
| | ABSTENTION | 1 |

VOTE 4 : La nomination de Monsieur Allan TYMEN en tant que Président de la commission de surveillance des opérations électorales est approuvée à l'unanimité des voix exprimées.

3.4. Élections partielles vice-présidences

Cf. annexe et PPT.

C. TERRET : L'idée est d'enrichir le panel des vice-présidences en tenant compte du travail réalisé, des états des lieux et des compétences mises en avant. Je vous propose ce soir la nomination de plusieurs vice-présidents (VP).

D'une part, deux VP étudiantes :

- J. GOND, qui serait vice-présidente en charge de l'éthique et de la

*Tous les votes ont été comptabilisés de manière anonyme à l'aide du logiciel Balotilo

déontologie. Dans cette optique, elle nous présentera par la suite la charte éthique et déontologie, sur laquelle elle a travaillé avec K. DRAPIED.

- C. SERNO-NOU, en tant que vice-présidente en charge de la vie associative. Elle travaillera sur la valorisation des associations.

Par ailleurs, en concertation avec les autres membres du bureau, je vous propose la nomination de C. FONTANA en tant que VP déléguée.

VOTE 5 - Approbation de la nomination de Madame Claire FONTANA en tant que Vice-Présidente déléguée.

| | | |
|---|-------------------|-----------|
| VOTE 5 Approbation de la nomination | POUR | 29 |
| | CONTRE | 0 |
| | ABSTENTION | 1 |

VOTE 5 : La nomination de Madame Claire FONTANA en tant que Vice-Présidente déléguée est approuvée à l'unanimité des voix exprimées.

VOTE 6 - Approbation de la nomination de Madame Justine GOND en tant que Vice-Présidente en charge de l'éthique, la déontologie et l'inclusion.

| | | |
|---|-------------------|-----------|
| VOTE 6 Approbation de la nomination | POUR | 29 |
| | CONTRE | 0 |
| | ABSTENTION | 1 |

VOTE 6 : La nomination de Madame Justine GOND en tant que Vice-Présidente en charge de l'éthique, la déontologie et l'inclusion est approuvée à l'unanimité des voix exprimées.

*Tous les votes ont été comptabilisés de manière anonyme à l'aide du logiciel Balotilo

VOTE 7 - Approbation de la nomination de Madame Camille SERENO-NOU en tant que Vice-Présidente en charge de la vie associative.

| | | |
|---|-------------------|-----------|
| VOTE - 7 Approbation de la nomination | POUR | 29 |
| | CONTRE | 0 |
| | ABSTENTION | 1 |

VOTE 7 : La nomination de Madame Camille SERENO-NOU en tant que Vice-Présidente en charge de la vie associative est approuvée à l'unanimité des voix exprimées.

3.5. Élections partielles bureau fédéral

Cf. annexe et PPT.

C. TERRET : **C. FONTANA est très active au sein de diverses commissions fédérales. Ainsi, nous vous proposons également sa nomination au bureau fédéral.**

VOTE 8 - Approbation de la nomination de Madame Claire FONTANA en tant que membre du bureau fédéral.

| | | |
|---|-------------------|-----------|
| VOTE - 8 Approbation de la nomination | POUR | 29 |
| | CONTRE | 0 |
| | ABSTENTION | 1 |

VOTE 8 : La nomination de Madame Claire FONTANA en tant que membre du bureau fédéral est approuvée à l'unanimité des voix exprimées.

C. TERRET : Merci au comité directeur pour ces votes et félicitations aux nouvelles vice-présidentes.

3.6. Charte éthique et déontologie

Cf. annexe et PPT.

J. GOND : La charte éthique et déontologie constitue un enjeu majeur pour notre fédération, enjeu partagé par nos deux ministères de tutelle. J'ai travaillé sur ce document avec K. DRAPIED, cadre mis à disposition par le ministère des Sports. Je souhaite également remercier l'ensemble des élus qui ont participé à l'élaboration de cette charte lors du dernier séminaire national. Nous avons veillé à prendre en compte au maximum vos retours afin de rendre la charte la plus claire et compréhensible possible.

*Tous les votes ont été comptabilisés de manière anonyme à l'aide du logiciel Balotilo

K. DRAPIED : Pour contextualiser, nous souhaitons dans un premier temps répondre à une demande ministérielle ainsi qu'à l'obligation prévue par le Code du sport, imposant aux fédérations d'adopter une charte éthique et de déontologie. L. TICO, responsable juridique de la fédération, a d'abord réalisé un premier travail dans le cadre de ses missions, puis la commission éthique et déontologie a procédé à une relecture approfondie. Ce travail s'est poursuivi avec l'analyse et les contributions de nos élus fédéraux lors du dernier séminaire. Je souhaite ici remercier tous les acteurs ayant contribué à l'élaboration de cette charte.

C. TERRET : En conclusion, c'est un outil qui nous permettra de mieux encadrer les pratiques, un outil de précaution qui concerne tous les acteurs. Il a vocation à être mis au service des organisateurs et des participants. Par ailleurs, comme l'ensemble de nos textes réglementaires, cette charte est appelée à évoluer en fonction des pratiques et des retours de terrain.

K. DRAPIED : À cet effet, nous souhaitons produire à terme une infographie afin de rendre la charte plus accessible et visuellement lisible. Elle pourra être affichée lors des compétitions.

VOTE 9 - Adoption de la Charte éthique et déontologie telle qu'elle vous a été présentée.

| | | |
|--|-------------------|-----------|
| VOTE - 9 Adoption de la Charte éthique et déontologie | POUR | 30 |
| | CONTRE | 0 |
| | ABSTENTION | 0 |

VOTE 9 : La Charte éthique et déontologie a été adoptée à l'unanimité.

3.7. Règlement sportif

Cf. annexe et PPT.

D. DERVILLE : Bonsoir à toutes et à tous. Nous vous proposons ce soir deux ajouts à nos règlements sportifs.

La première concerne la possibilité pour des étudiants à l'étranger, ne pouvant participer aux phases qualificatives, de demander une qualification exceptionnelle pour prendre part aux Championnats de France.

La seconde modification est la création de la Commission Sportive d'Appel, afin de doter la Fédération d'un outil de recours adapté et opérationnel pour les décisions sportives ou financières prises par les Commissions Mixtes Nationales (CMN).

*Tous les votes ont été comptabilisés de manière anonyme à l'aide du logiciel Balotilo

Jusqu'à présent, aucun organe identifié ne permettait de contester une décision relevant du champ sportif (classements, qualifications, homologations, amendes, etc.). Cette création vient donc combler un vide juridique et renforcer la transparence du fonctionnement fédéral.

La création de cette commission a pour objectifs :

- Garantir un droit de recours équitable pour les associations sportives et les licenciés ;
- Séparer clairement les décisions sportives et financières des décisions disciplinaires ;
- Sécuriser et harmoniser les procédures de contestation à l'échelle nationale.

La commission serait composée de cinq membres désignés par le Président de la Fédération : deux élus, deux Directeurs Nationaux Adjoints et un Directeur de ligue ou régional. Les membres doivent être extérieurs à la décision contestée, afin d'assurer l'impartialité des débats. Les recours sont examinés sur dossier, dans le respect de délais précis, et doivent être accompagnés d'une caution (50 € pour les sports individuels, 100 € pour les sports collectifs).

La Commission Sportive d'Appel a vocation à être intégrée au Règlement Intérieur fédéral, aux côtés des Commissions Mixtes Nationales, lors de la prochaine Assemblée Générale. Cependant, afin de permettre son fonctionnement dès cette saison, son cadre est provisoirement inscrit dans le Règlement Sportif. Cette disposition transitoire permettra de traiter les recours dès cette année, dans l'attente de son adoption définitive par l'AG.

En conclusion, la mise en place de cette nouvelle commission vient renforcer la cohérence, la transparence et la sécurité juridique des décisions sportives de la Fédération, tout en garantissant à chaque acteur un droit de recours clair et équitable.

C. TERRET: Les membres de la commission nommés appartiennent à la commission sportive. Par ailleurs, la caution a pour vocation d'assurer le sérieux de la requête et d'éviter les abus ou dérives.

Cette commission traitera les contestations relatives aux phases nationales (interligues et CFU-CFE), et non aux phases régionales. Elle sera ajoutée au règlement intérieur lors de la prochaine AG fédérale, mais nous votons son intégration au règlement sportif afin de lui permettre d'être opérationnelle dès maintenant.

Par ailleurs, les demandes adressées à cette commission sont payantes. Néanmoins, l'objectif n'est pas de générer du profit, mais de limiter les saisines excessives.

*Tous les votes ont été comptabilisés de manière anonyme à l'aide du logiciel Balotilo

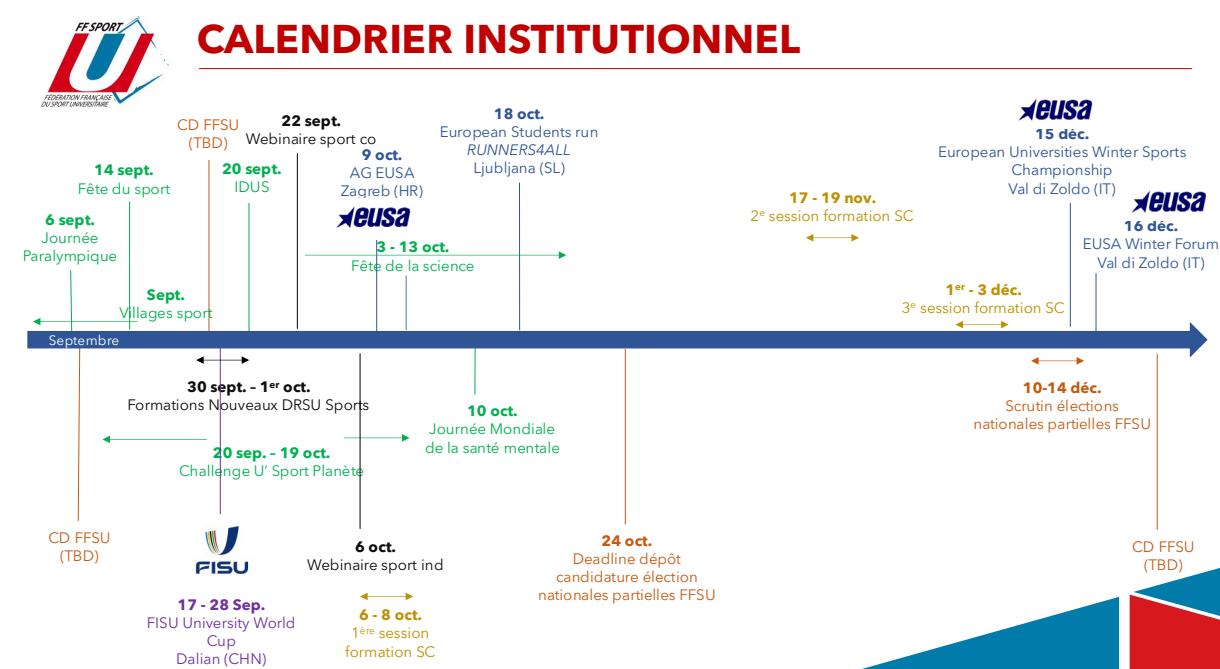
VOTE 10 – Adoption de la modification du règlement sportif telle qu'elle vous a été présentée.

| | |
|---|-------------------------------|
| VOTE - 10 Adoption du règlement sportif | POUR 30 |
| | CONTRE 0 |
| | ABSTENTION 0 |

VOTE 10 : La modification du règlement sportif a été adoptée à l'unanimité.

3.8. Calendrier institutionnel

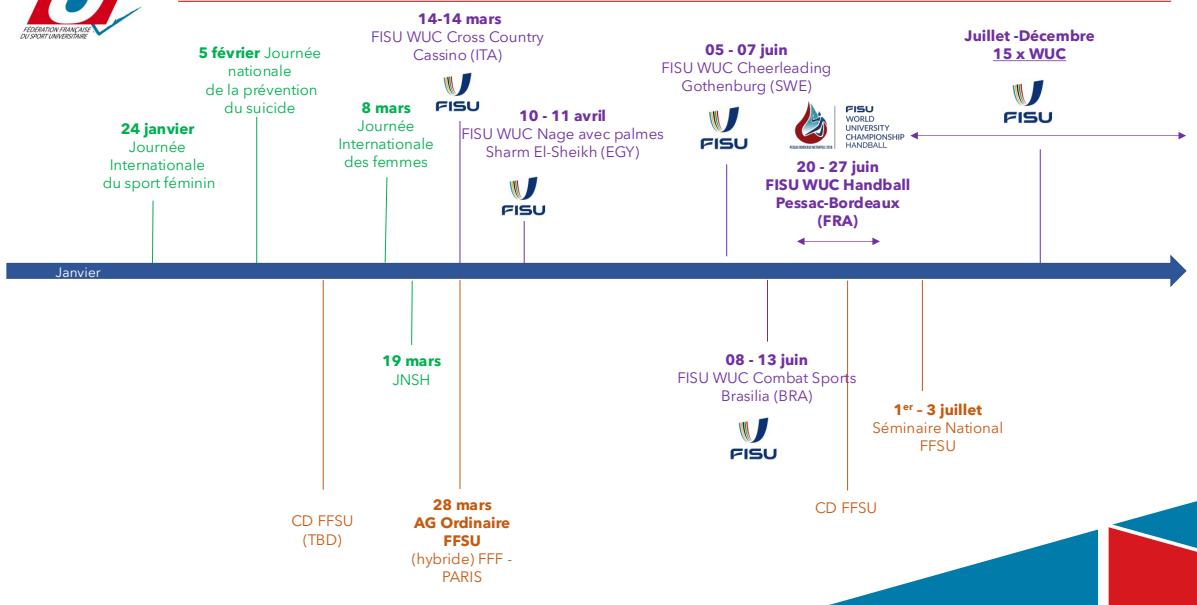
Cf. annexe et PPT.



*Tous les votes ont été comptabilisés de manière anonyme à l'aide du logiciel Balotilo



CALENDRIER INSTITUTIONNEL



C. TERRET : Dans les prochains jours, le week-end prochain à Ljubljana se déroulera un projet Erasmus+ co-porté par l'EUSA. La Fédération sera représentée par trois étudiants accompagnés de deux membres du staff. Parmi eux sera présent G. GAUBICHER, étudiant membre de ce comité directeur. Ce projet, intitulé « European Student Run - Runners 4All », a pour objectif d'encourager la pratique de la course à pied auprès des étudiants.

S'en suivra la période électorale votée précédemment, puis les derniers championnats EUSA, dont nous reparlerons tout à l'heure, notamment les Jeux d'hiver de l'EUSA en Italie, à Val di Zoldo.

Le second semestre sera plus dense, avec plusieurs journées que nous avons identifiées, notamment la Journée internationale du sport féminin et la Journée internationale des droits des femmes. Est également prévue la Journée internationale de la prévention du suicide, puisque la grande cause nationale cette année est la santé mentale. Il est donc important de contribuer à ces journées. Vous pouvez également voir sur la frise la Journée nationale du sport handicap, portée par l'ANESTAPS, et sur laquelle nous sommes partenaires.

Apparaissent aussi les différents championnats du monde auxquels nous sommes susceptibles de participer.

Vous trouverez également notre Assemblée générale, qui se déroulera le 28 mars, non pas au CNOSF comme à l'accoutumée, mais au siège de la FFF. Nous varions le lieu d'accueil afin de faire découvrir à nos délégués de nouvelles institutions sportives. À noter que les coûts d'organisation à la FFF sont équivalents à ceux du CNOSF.

*Tous les votes ont été comptabilisés de manière anonyme à l'aide du logiciel Balotilo

Vous pouvez également noter fin juin l'organisation à Pessac du CMU de Handball, et enfin la date du séminaire national, programmée plus tard que d'habitude en raison de l'organisation du CMU.

4. PÔLE FINANCIER

Cf annexe et PPT.

4.1. Point budgétaire 2025

J-F. FROUSTEY : Bonsoir à tous. La projection du résultat 2025 est favorable. Avec les éléments connus à ce jour, nous devrions avoir un bénéfice autour de 90 k€ (BP voté en AG en déficit de 80 k€)

Cela s'explique principalement par des coûts moins élevés que prévus sur les Jeux Mondiaux :

- Le coût final des Jeux Mondiaux d'hiver de Turin est de 135 k€, soit 25 k€ de moins que prévu
- Le coût des Jeux Mondiaux d'été en Allemagne (pas encore définitif) devrait être autour de 275 k€ soit 190k€ de moins que prévu (une délégation de 183 personnes au lieu de 286 prévues)

1 point majeur toujours inconnu à ce jour : la subvention ANS 2025 (pour rappel 890 k€ en 2024). Les travaux sont en cours avec l'ANS.

5. PÔLE SPORTIF

Cf annexe et PPT.

5.1. Challenge des AS

Cf annexe et PPT.

C. MARTIN-GARIN : Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont travaillé lors du séminaire pour identifier les problématiques prioritaires autour du Challenge national des AS. Ces retours ont permis à la commission sportive, avec le soutien des Directeurs Nationaux Adjoints (DNA), de travailler à la réforme de ce Challenge.

Le premier point concerne la labellisation des Championnats de France Universitaires (CFU) à partir de trois critères :

- Le nombre d'étudiants ;
- La représentation nationale ;
- Le niveau de pratique.

*Tous les votes ont été comptabilisés de manière anonyme à l'aide du logiciel Balotilo

L'idée est d'attribuer des labels A, B ou C aux CFU selon ces trois critères. En fonction de l'évolution, chaque CFU pourra être reclassé chaque année sur l'un de ces labels.

Le second point concerne la répartition par catégories : sports collectifs, sports individuels et sports individuels en équipe.

Enfin, le dernier point porte sur l'échelle de points, avec plusieurs principes :

- La protection des niveaux de pratique : le dernier d'un sport collectif labellisé A marquera nécessairement plus de points que le premier d'un sport collectif labellisé B. Nous souhaitons inciter les équipes et les AS à s'engager au plus haut niveau de pratique possible. Si elles ont le niveau pour participer au championnat supérieur, nous voulons les encourager à s'y engager plutôt que de viser la victoire sur un niveau inférieur.
- L'égalité entre les championnats féminins et masculins.
- La valorisation de la participation : chaque participation à une finale nationale rapporte au moins un point. Par exemple, sur une compétition labellisée C, tous les finalistes se voient attribuer des points, même en dernière position. Se qualifier en finale est déjà une belle performance et représente un effort important pour les AS d'envoyer des étudiants au niveau national.

C. TERRET : Par ailleurs, les critères proposés par la commission sportive ont été établis avec l'appui des DNA, spécialistes de chaque activité, afin de réaliser la classification A, B, C ou D pour chaque CFU. Il est à noter que cette classification sera révisée en fonction de l'évolution des CFU ou des activités, par la commission sportive, si nécessaire.

De plus, l'attribution des points se fera automatiquement via le système d'information fédéral My Sport U, ce qui évitera à nos équipes de réaliser de laborieux calculs manuels.

*Tous les votes ont été comptabilisés de manière anonyme à l'aide du logiciel Balotilo



CALCUL DES POINTS CHALLENGE DES AS

| Sports -co | 1° | 2°-3° | 4°-8° | Pénalités forfait |
|------------|----|-------|-------|-------------------|
| A | 48 | 36 | 24 | 24 |
| B | 20 | 16 | 12 | 12 |
| C | 10 | 8 | 6 | 6 |

| Indiv. Equipe | 1° | 2°-3° | 4°-8° | Pénalités forfait |
|---------------|----|-------|-------|-------------------|
| A | 24 | 18 | 12 | 0 |
| B | 10 | 8 | 6 | 0 |
| C | 4 | 3 | 2 | 0 |

| Indiv. | 1° | 2°-3° | 4°-8° | Pénalités forfait |
|----------|----|-------|-------|-------------------|
| A | 12 | 9 | 7 | 0 |
| B | 6 | 5 | 4 | 0 |
| C | 3 | 2 | 1 | 0 |

| LEGENDE |
|---|
| Critères: Nombre d'étudiant.es / Représentation nationale / Niveau de pratique Universitaire |

A = 3 critères
B = 2 critères
C = 1 critère

Sports-co = Sports collectifs **ET** quelques activités en collectif à valoriser
ex: Danse, Cheerleading, Ensemble GR

Indiv. Equipe: activités réalisées en collectif
ex: relais en athlétisme

Indiv.: individuelles **ET** activités en collectif réalisées en simultanées
ex: Aviron
ET titres décernés par addition de performances Individuelles ou collectives
ex: Gym ou Epreuve combinée en escalade



VOTE 11 - Approbation des nouvelles règles du Challenge des AS telles qu'elles vous ont été présentées.

| | | |
|--|-------------------|-----------|
| VOTE - 11 Approbation des nouvelles règles du Challenge des AS | POUR | 28 |
| | CONTRE | 0 |
| | ABSTENTION | 0 |

VOTE 11 : Les nouvelles règles du Challenge des AS sont approuvées à l'unanimité.

5.2. Disciplines donnant lieu à l'attribution d'un titre de Champion de France Universitaire 2025-2026

Cf annexe et PPT.

C. TERRET : Aux termes de nos textes fédéraux, et comme au début de chaque saison sportive, le comité directeur doit se prononcer sur la liste des disciplines ouvrant droit à l'attribution d'un titre de Champion de France Universitaire.

*Tous les votes ont été comptabilisés de manière anonyme à l'aide du logiciel Balotilo

VOTE 12 - Approbation de la liste des disciplines donnant lieu à l'attribution d'un titre de champion de France Universitaire pour la saison 2025-2026 telle qu'elle vous a été présentée.

| | | |
|---|-------------------|-----------|
| VOTE - 12 Approbation des disciplines donnant lieu à un titre de Champion de France | POUR | 30 |
| | CONTRE | 0 |
| | ABSTENTION | 0 |

VOTE 12 : La liste des disciplines donnant lieu à un titre de Champion de France Universitaire pour la saison 2025-2026 a été approuvée à l'unanimité.

5.3. Nominations CMN

Cf annexe et PPT.

C. TERRET : Nous avons lancé un appel pour neuf CMN avec des sièges vacants. Cinq activités n'ont reçu aucune candidature : le beach-volley, le cyclisme, le golf, la pétanque et le rugby, CMN pour laquelle le poste est réservé aux grandes écoles.

VOTE 13 - Approbation de la nomination de Monsieur BEN RABIA Atmane en tant que membre de la CMN Boxe telle qu'elle vous a été présentée.

| | | |
|--|-------------------|-----------|
| VOTE - 13 Approbation de la nomination | POUR | 28 |
| | CONTRE | 0 |
| | ABSTENTION | 0 |

VOTE 13 : La nomination de Monsieur BEN RABIA Atmane en tant que membre de la CMN Boxe est approuvée à l'unanimité.

VOTE 14 - Approbation de la nomination de Monsieur PROUCHET Patrice en tant que membre de la CMN Tir sportif telle qu'elle vous a été présentée.

| | | |
|--|-------------------|-----------|
| VOTE - 14 Approbation de la nomination | POUR | 28 |
| | CONTRE | 0 |
| | ABSTENTION | 0 |

VOTE 14 : La nomination de Monsieur PROUCHET Patrice en tant que membre de la CMN Tir Sportif est approuvée à l'unanimité.

*Tous les votes ont été comptabilisés de manière anonyme à l'aide du logiciel Balotilo

VOTE 15 - Approbation de la nomination de Monsieur BOREL Amaury en tant que membre de la CMN Tir à l'arc telle qu'elle vous a été présentée.

| | | |
|--|-------------------|-----------|
| VOTE - 15 Approbation de la nomination | POUR | 28 |
| | CONTRE | 0 |
| | ABSTENTION | 0 |

VOTE 15 : La nomination de Monsieur BOREL Amaury en tant que membre de la CMN Tir à l'arc est approuvée à l'unanimité.

VOTE 16 - Approbation de la nomination de Monsieur PERRIER David en tant que membre de la CMN Triathlon telle qu'elle vous a été présentée.

| | | |
|--|-------------------|-----------|
| VOTE - 16 Approbation de la nomination | POUR | 28 |
| | CONTRE | 0 |
| | ABSTENTION | 0 |

VOTE 16 : La nomination de Monsieur PERRIER David en tant que membre de la CMN Triathlon est approuvée à l'unanimité.

6. PÔLE INTERNATIONAL

Cf annexe et PPT.

6.1. Actualités internationales

L. CHARBONNIER : Dans un premier temps nous allons dresser le bilan des Jeux Mondiaux Universitaires d'été Rhin-Ruhr 2025.

L'édition était très dense : 9 047 participants, 102 pays, 18 disciplines pour 234 compétitions. La France aligne 125 athlètes dans 15 disciplines et ramène 17 médailles : 3 or, 5 argent, 9 bronze.

Nous terminons 12^e au total médailles et 16^e au nombre d'or. À Chengdu en 2023, nous étions 10^e sur les deux classements avec 23 médailles dont 5 d'or.

Il faut ici prendre du recul sur le nombre de médailles qui a diminué. Cette diminution est explicable par la compétition accrue et une équipe de France un peu moins dense en raison des contraintes logistiques posées par le comité d'organisation. En effet, la logistique du comité d'organisation a rencontré des problèmes de réservations, de quotas de sportifs et de quotas d'officiels. Cela a eu des conséquences directes, avec des difficultés d'engagement pour plusieurs

*Tous les votes ont été comptabilisés de manière anonyme à l'aide du logiciel Balotilo

équipes de France et un désengagement dans certains sports, non par choix sportif mais par impossibilité opérationnelle à sécuriser un cadre fiable pour athlètes et staffs.

Malgré cela, les équipes FFSU et les fédérations partenaires ont tenu la barre : réactivité, réaffectations de dernière minute, mutualisation. Merci à elles, sans ce surcroît d'effort, le bilan serait largement inférieur.

La prochaine édition d'été est prévue à Chungcheong (Corée du Sud), 1^{er}-12 août 2027.

INTERNATIONAL - 32èmes Jeux Mondiaux Universitaires d'Eté - Rhin-Rühr 2025



- **9 047** participants (3 259 athlètes masculins, 2 974 athlètes féminines, 2 814 officiels), **102** pays engagés, **18** disciplines au programme pour **234** compétitions au total
- **125** athlètes tricolores, engagés dans **15** disciplines.
- **17** médailles : 3 or, 5 argent, 9 bronze
- La France achève cette édition 2025 à la **12ème** place du Classement des Nations au nombre total de médailles et à la **16ème** au nombre de médailles d'or.
- Pour mémoire, elle avait terminé 10ème de ces deux mêmes classements lors des précédents Jeux de Chengdu (Chine) en 2023, avec un total de 23 médailles dont 5 d'or.
- Prochaine édition des Jeux Mondiaux Universitaires d'été : à **Chungcheong (Corée du Sud)** du **1^{er} au 12 août 2027**



En second point, voici le bilan des Championnats d'Europe Universitaires (EUSA) 2025. La dynamique est très positive : 58 médailles pour les universités/écoles françaises (13 or, 18 argent, 27 bronze).

La France est classée 3^e nation actuellement derrière la Turquie et la Pologne.

Concernant ces compétitions EUSA, il est important de rappeler 2 points :

- Qui participe ? Aux EUSA, ce sont les champions de France universitaires (par discipline) qui portent les couleurs de leur établissement. Ce n'est pas une « équipe de France FFSU » au sens fédéral classique, c'est le système des établissements champions qui se projette au niveau européen.
- Le modèle français est singulier : la FFSU est l'une des rares fédérations nationales à soutenir financièrement et logistiquement ses champions de France pour les aider à effectivement participer aux EUSA. Concrètement, ce coup de pouce fait la différence : il lève la barrière économique (transport,

*Tous les votes ont été comptabilisés de manière anonyme à l'aide du logiciel Balotilo

hébergement, logistique locale) et consolide la continuité entre le titre national et l'ambition européenne. Résultat : plus de participation qualifiée, meilleure densité de nos délégations, rendement médalistique au rendez-vous.

INTERNATIONAL / Championnats d'Europe Universitaires 2025



- La campagne estivale des Championnats d'Europe Universitaires **EUSA 2025** s'est avérée particulièrement fructueuse pour la France.



- Les athlètes et équipes tricolores représentant leurs Universités/Ecoles sur la scène européenne ont conquis **58 médailles** : 13 or, 18 argent et 27 bronze !



- Grâce à cette belle dynamique collective, la France occupe la **3ème place du Classement des Nations** derrière la Turquie et la Pologne.



C. TERRET : En premier lieu, je souhaite remercier les équipes de la Fédération, particulièrement sollicitées pour la préparation des JMU d'été. Le lien avec l'organisateur allemand n'a pas été simple, de nombreuses contraintes logistiques ayant été imposées dans des délais parfois très courts. Cela nous a parfois mis en difficulté dans nos relations avec les fédérations délégataires. Le comité d'organisation a manqué d'adaptabilité et n'a fait preuve d'aucune flexibilité, pourtant essentielle dans l'événementiel sportif international.

Ces contraintes ont entraîné une réduction de la taille de la délégation française et, par conséquent, un écart par rapport au budget initial. Toutes ces contraintes, inhérentes à l'organisateur et cautionnées par la FISU, nous ont obligés à réduire drastiquement la taille de la délégation et à effectuer des choix arbitrés, y compris sportifs, parmi les disciplines engagées. La Fédération a fait le choix d'engager moins d'athlètes mais dans de meilleures conditions. Par exemple, en accord avec la FF Gym, nous avons désengagé l'équipe masculine de gymnastique artistique.

Par conséquent, au vu du nombre d'athlètes engagés, le classement de la délégation française lors de ces JMU ne constitue pas une contre-performance. Depuis une vingtaine d'années, la France se situe entre la dixième et la quinzième place, ce qui correspond à peu près aux résultats des équipes de France olympiques, à l'exception de Paris 2024, où le pays hôte bénéficiait d'un avantage certain.

*Tous les votes ont été comptabilisés de manière anonyme à l'aide du logiciel Balotilo

X. DUNG : J'en profite pour ajouter au programme des événements internationaux :

- Décembre 2025 : le Master'U BNP Paribas à Reims, pour la seconde année consécutive ;
- 17 décembre 2025 : match international de football masculin Irlande - France, qui se déroulera en Irlande. L'équipe de France U s'est préparée la semaine dernière à l'INSEP et a disputé un match de préparation contre le club fédéral de Bobigny ;
- Printemps 2026 : le fameux Crunch universitaire contre l'Angleterre en rugby à XV masculin, ainsi qu'un match contre l'Irlande, qui devrait se tenir à Bourg-en-Bresse.

7. EXTRANET FÉDÉRAL

Cf. annexes et PPT

7.1. Déploiement du nouveau système d'information

C. TERRET : Notre système d'information était devenu largement obsolète. Depuis deux ans, la Direction nationale a engagé un travail conséquent avec un prestataire sélectionné via un appel d'offres, Exalto, afin de déployer un nouveau système d'information. Pour rappel, Exalto est une entreprise spécialisée dans la gestion de ce type de système, travaillant sous contrat avec de nombreuses fédérations sportives.

La Direction nationale travaille donc depuis deux ans au déploiement de cet outil, afin de l'adapter spécifiquement à la FF Sport U. Cela représente un coût et un investissement importants. C'est réellement un investissement initial visant à améliorer la gestion administrative, simplifier la gestion sportive et offrir un meilleur service aux usagers, notamment aux étudiants et licenciés.

À l'image des autres fédérations, la transition vers ce nouveau système constitue un changement majeur, parfois source d'inquiétude pour nos usagers. Il est nécessaire de prévoir un temps de régulation et d'adaptation en situation réelle. Nos équipes testent le dispositif, identifient les différents bugs et les corrigent progressivement.

Il est donc important de faire preuve de compréhension vis-à-vis des problèmes qui pourraient survenir, ainsi qu'envers les directeurs et collaborateurs dans les territoires, confrontés au quotidien aux difficultés, et de nous remonter les éléments pour améliorer l'outil.

J'en profite pour remercier nos équipes, particulièrement sollicitées en cette rentrée universitaire de transition.

Par rapport à l'an dernier, nous constatons une baisse du nombre de licenciés, ce qui était prévisible. Il y a en effet un temps d'appropriation nécessaire pour que les

*Tous les votes ont été comptabilisés de manière anonyme à l'aide du logiciel Balotilo

licences soient enregistrées. Nous espérons rattraper cet écart une fois l'outil mieux maîtrisé par l'ensemble des acteurs.

X. DUNG : Je souhaite insister sur l'énorme travail réalisé en région par tous les salariés et les directeurs des ligues régionales pour s'approprier l'outil et résoudre et faire remonter l'intégralité des problèmes afin de nous permettre d'améliorer l'outil et ce, en parallèle du lancement de l'activité locale liée à la rentrée.

J'insiste sur la charge de travail que cela représente et appelle à une grande compréhension, une grande bienveillance et un accompagnement de votre part. Je vous remercie par avance de relayer cette information et ce message auprès de vos collègues des AS.

C. TERRET : L'ensemble des membres élus du comité directeur a pu effectuer les démarches de prise de licence, accéder à son espace licencié, téléverser sa photo et consulter l'historique de ses licences à la FF Sport U.

X. DUNG : Je souhaite mettre en lumière une nouvelle fonctionnalité du système d'information. Nous rencontrons de grandes difficultés pour identifier les étudiants en situation de handicap souhaitant pratiquer un sport universitaire. Désormais, grâce à My Sport U, nous pouvons identifier ces licenciés sportifs, au nombre de 77 à ce jour. Voici donc une illustration concrète et opérationnelle des résultats que nous permet d'obtenir cet outil. Ces étudiants en situation de handicap seront contactés par leur ligue régionale respective, qui pourra leur proposer des activités adaptées.

8. QUESTIONS DIVERSES

C. TERRET : Nous n'avons pas reçu de questions diverses.

Merci à toutes et tous pour votre présence ce soir, d'avoir suivi l'entièreté de ce comité directeur, d'avoir réagi et d'avoir interagi tout au long de la réunion.

Procès-Verbal entériné par le Comité Directeur Fédéral du 18 décembre 2025.

Cédric TERRET
Président



Jean-François FROUSTEY
Trésorier



*Tous les votes ont été comptabilisés de manière anonyme à l'aide du logiciel Balotilo



ANNEXES



CHARTE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT UNIVERSITAIRE

PRÉAMBULE

Le sport universitaire se doit d'être porteur de valeurs morales exemplaires et de préserver son éthique, qui en font un moyen d'éducation, d'épanouissement, d'intégration sociale et de promotion. Pour assumer cette mission éducative, sociale et citoyenne, la Fédération Française du Sport Universitaire (FF Sport U) a édité la Charte d'éthique et de déontologie du sport universitaire qui rappelle les principes d'éthique et de déontologie et décrit les comportements que tout acteur du sport universitaire doit adopter autant pour promouvoir ses valeurs que pour combattre ses déviances.

En effet, aux termes de [l'article L131-15-1](#) du code du sport « Les fédérations déléguées, le cas échéant en coordination avec les ligues professionnelles qu'elles ont créées, établissent une charte d'éthique et de déontologie conforme aux principes définis par la charte prévue à l'[article L. 141-3](#) ».

En application de cette disposition, la FF Sport U s'est dotée d'un comité de déontologie et a adopté, sur proposition de ce comité, la présente charte qui énonce les règles de l'éthique du sport et veille au respect des valeurs universitaires et des principes de la République dans le domaine du sport.

De plus, conformément à l'article L.131-15-1 du code du sport, les principes de la [charte d'éthique et de déontologie du sport français](#) adoptée par le Comité National Olympique et Sportif Français sont transposés dans la Partie 1 ci-après.

PARTIE 1 : CHARTE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DU SPORT FRANÇAIS

TITRE 1 : PRINCIPES RÉPUBLICAINS ET VALEURS DU SPORT

Article 1

Les activités physiques et sportives se pratiquent dans le respect des principes républicains tels qu'ils sont proclamés par la Constitution du 4 octobre 1958 et exprimés par la devise de la République : « Liberté, Égalité, Fraternité ». Quel que soit son mode de pratique, le sport repose sur des valeurs et sur un esprit qui sont enseignés, promus et défendus par tous ceux qui le pratiquent et contribuent à son développement.

Article 2

La laïcité fait partie des principes républicains. Elle est respectée dans l'enseignement et la pratique du sport, lieu du « vivre-ensemble ».

Article 3

Le refus de toute forme de discrimination, quelle qu'en soit la nature, est au cœur des valeurs du sport. Ces valeurs excluent en particulier toute « distinction d'origine, de race ou de religion », au sens de l'article premier de la Constitution, mais aussi toute distinction en fonction du sexe, du genre, de l'orientation sexuelle ou de l'apparence physique. Accepter la diversité, être ouvert aux autres, promouvoir l'égalité des chances, avoir le souci de la cohésion et de la participation de tous aux projets collectifs sont des références permanentes pour tous ceux qui pratiquent le sport et animent ou encadrent des activités sportives.

Article 4

L'esprit sportif repose sur l'honnêteté, la solidarité et le respect des règles. Il appelle à être intègre et loyal, altruiste et fraternel, tolérant et bienveillant. Il refuse toute forme de violence et de harcèlement de quelque nature que ce soit. Il valorise l'engagement, dans le respect de sa propre personne et de celle d'autrui. Veillant à l'égalité des chances, il porte une attention particulière à ceux qui rencontrent le plus de difficultés ainsi qu'aux personnes vulnérables, notamment les mineurs et les personnes en situation de handicap. Il contribue pleinement à l'éducation, à la santé et à l'intégration.

TITRE 2 : L'ÉTHIQUE DES ACTEURS DU SPORT

Article 5

L'éthique guide le comportement de l'ensemble des acteurs du sport : sportifs, dirigeants, arbitres, juges-arbitres et officiels, éducateurs et entraîneurs, parents et accompagnants, organisateurs de manifestations, personnels d'encadrement médicalisé, spectateurs et supporters.

Article 6

Le respect implique des devoirs de courtoisie et de réserve, qui sont nécessaires pour préserver l'intégrité morale et physique de chacun : ni prosélytisme, ni provocation, ni hostilité, ni dénigrement, ni violence verbale, physique, psychologique, sexuelle ou sexiste. Il incombe à tous de signaler les comportements contraires à ces devoirs. Les acteurs du sport se respectent mutuellement et s'astreignent à un devoir de réserve à l'égard des autorités sportives et administratives. Le respect de soi s'exprime dans le désir d'une pratique saine du sport, dans l'exigence de la maîtrise de soi et de ses émotions, dans le soin porté à son apparence, à sa tenue et à son langage, ainsi que dans le souci de préserver son corps et sa santé.

Article 7

Les acteurs du sport s'attachent à limiter les effets de leur pratique sur l'environnement et à préserver le milieu naturel. Ils respectent les principes du développement durable dans leur pratique sportive, en particulier dans les manifestations sportives nationales et internationales accueillant du public.

Article 8

L'essence même du sport commande que chacun le pratique de façon digne, intègre et loyale. Elle implique, outre le respect de l'esprit de la règle et de la décision arbitrale, le respect des règles sanitaires en vigueur, le refus du dopage, qui abolit l'égalité dans la compétition sportive, et de toute fraude, corruption ou manipulation des compétitions sportives.

Article 9

Le fair-play signifie bien plus que le simple respect des règles et le rejet de toute forme de tricherie. Il inclut également l'acceptation de la défaite et la reconnaissance du mérite de l'adversaire. Il est un lien vertueux entre tous les acteurs du sport et recouvre les notions d'amitié, de cohésion et de solidarité, de respect et de partage de l'idéal sportif.

Article 10

Les pratiquants et les encadrants de la discipline prennent soin des infrastructures, des équipements et de tous les matériels affectés à sa pratique dans les clubs et sur les lieux d'entraînement ou de compétition.

Article 11

La préservation de la santé est une priorité. Un encadrement médical et paramédical adapté veille à prévenir toutes dérives éventuelles. Le respect du corps et de son intégrité, les règles d'hygiène et de propreté corporelle, la ponctualité, la modération dans l'expression des opinions, la non-discrimination, l'assistance aux personnes en cas de nécessité, la prohibition des méthodes et produits dopants, le refus de la tricherie (corruption, manipulations des résultats) par tous les moyens, le respect des adversaires en cas de blessure, s'imposent aux pratiquants.

Article 12

Pour les sportifs de haut niveau, à l'issue de la carrière, une continuité est assurée dans la surveillance médicale et psychologique du sportif et un accompagnement est proposé en vue de sa reconversion.

TITRE 3 : L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE DES ORGANISATIONS SPORTIVES

Article 13

Les organisations sportives que sont les fédérations sportives, leurs organes déconcentrés, les ligues professionnelles, le CNOSF et ses organes déconcentrés (les comités régionaux, départementaux et territoriaux olympiques et sportifs) ainsi que les clubs et autres structures sportives, sont les garantes du respect et de la transmission de l'esprit et des valeurs du sport.

Article 14

Les organisations sportives assurent le libre et égal accès de tous aux activités sportives. Elles en favorisent la pratique sereine et sécurisée pour tous les publics.

Article 15

Les organisations sportives s'obligent à un devoir de loyauté mutuelle.

Article 16

Les organisations sportives favorisent la parité entre les femmes et les hommes et la diversité dans la composition de leurs instances dirigeantes et dans l'exercice de leur gouvernance.

Article 17

Les dirigeants des organisations sportives exercent leurs fonctions en toute probité, intégrité, impartialité et transparence. Ils préviennent tout conflit d'intérêts.

Article 18

Les organisations sportives proscrivent la violence et toutes les formes de discrimination, en accordant une attention particulière aux personnes et aux groupes en situation de vulnérabilité. Elles veillent à l'intégrité morale, physique et psychique de tous, notamment des jeunes, et les protègent contre toutes les formes de violences physiques ou morales. Elles promeuvent des actions d'information et de sensibilisation à cet effet.

TITRE 4 : L'ÉTHIQUE DES PARTENAIRES DU SPORT

Article 19

Activité sociale essentielle, le sport est au cœur d'interactions multiples. Il associe de nombreux partenaires et notamment :

- les collectivités territoriales ;
- l'entourage des sportifs : famille, agents, avocats, relations et conseils, bénévoles ;
- les intervenants du monde éducatif (scolaire, universitaire et associatif) ;
- les acteurs de santé ;
- les médias et diffuseurs ;
- les acteurs de l'économie et du mécénat du sport ;
- les opérateurs de paris sportifs. Ces partenaires relèvent du champ d'application de la présente charte au titre de leurs activités en lien avec le sport.

Article 20

Ces partenaires concourent à enseigner, défendre, protéger et promouvoir, dans le respect des principes républicains, les valeurs du sport telles que définies par la présente charte.

Article 21

Chacun des partenaires mentionnés à l'article 19 s'engage, dans le cadre de ses compétences, à inscrire son action dans les objectifs qui suivent :

- le libre accès de tous à l'ensemble des activités sportives sans aucune discrimination ;
- la préservation de l'intégrité morale, physique et psychique des sportifs et notamment des mineurs ;
- la prévention et la lutte contre les insultes, violences et agressions de toute nature ;
- la lutte contre la tricherie, le dopage et la manipulation des compétitions ;
- la préservation de l'environnement ;
- la promotion de l'image positive du sportif.

Article 22

Les personnes, entreprises, associations, organismes professionnels, groupements publics ou privés de toute nature regroupant les partenaires qui interviennent dans l'environnement du sportif sont invités à adhérer à la présente charte pour marquer solennellement leur engagement autour des principes et valeurs qu'elle promeut.

PARTIE 2 : LES DEVOIRS DES DIFFÉRENTS ACTEURS DE LA FÉDÉRATION

TITRE 1 : LES INSTITUTIONS FÉDÉRALES (ASSOCIATIONS SPORTIVES, COMITÉS DÉPARTEMENTAUX, LIGUES RÉGIONALES ET FÉDÉRATION)

Les institutions fédérales assurent l'encadrement du sport universitaire de compétition. Elles veillent au déroulement des activités et des compétitions dans des conditions qui garantissent l'intégrité, la santé et la sécurité.

Elles sont dépositaires de ces valeurs, de leur transmission et garantes de l'esprit sportif universitaire.

Cela implique, pour chacune de ces structures, l'adoption de règles de gouvernance démocratiques, transparentes et inclusives permettant la diffusion, la compréhension et l'adhésion de tous aux principes du sport universitaire.

Les instances fédérales s'engagent à :

1. Assurer l'accès libre et équitable à la pratique du sport universitaire de compétition : garantir à chaque licencié la possibilité de participer, sans discrimination, aux activités de la fédération et favoriser l'ouverture la plus large possible à la diversité des publics.
2. Veiller au respect et à la portée universelle des valeurs fondamentales du sport et de la fédération : la fédération s'engage à faire vivre ses principes éthiques en instituant en son sein un comité d'éthique et de déontologie chargé de promouvoir et de transmettre les valeurs qui fondent son identité. Cette exigence se traduit par l'adoption de règles de fonctionnement exemplaires.
3. Favoriser la pratique féminine ainsi que l'égale présence des femmes et des hommes dans les fonctions dirigeantes.
4. Développer une politique ambitieuse en matière de santé : intégrer les enjeux de santé dans l'ensemble des pratiques, notamment en matière de prévention, d'accompagnement et de sensibilisation des publics.
5. Contribuer activement à la transition écologique : mettre en œuvre des actions concrètes en faveur de la protection de l'environnement et du développement durable à travers une gestion responsable des évènements, des mobilités et des ressources.
6. Préserver leur autonomie et leur indépendance.

Cette exigence implique :

- a. Le maintien de relations constructives et équilibrées avec les établissements d'enseignement supérieur ;
- b. Le développement de liens de coopération respectueux avec les autorités publiques ;
- c. Un mode de fonctionnement démocratique garant de la transparence ;
- d. La diversification des sources de financement, condition essentielle à l'indépendance des actions et des orientations stratégiques.

7. Contribuer au déroulement sincère et solidaire des compétitions sportives.

Ce principe implique :

- a. Une transparence totale dans la gestion, l'administration et la prise de décisions ;
- b. L'impartialité des membres des organes décisionnels ;
- c. Le refus de toute contribution financière d'origine douteuse ;
- d. La mise en place de dispositifs de prévention et de lutte contre toute forme de tricherie, de corruption ou de dopage ;
- e. L'obligation d'informer des manquements constatés aux engagements de la présente charte.

TITRE 2 : LES LICENCIÉS SPORTIFS

En souscrivant une licence sportive, le licencié adhère et accepte pleinement les règlements de la fédération. Son comportement contribue à la promotion des valeurs morales du sport universitaire.

Par conséquent, il s'engage à :

1. Adopter un comportement respectueux de l'esprit sportif et de l'éthique dans le cadre des entraînements, des actions de préparation et des compétitions organisées ou labellisées par la FF Sport U, ses organes déconcentrés ou ses membres affiliés, notamment à l'égard de l'ensemble des parties prenantes : officiels d'arbitrage, officiels de compétition, organisateurs, dirigeants, bénévoles, entraîneurs, adversaires, partenaires, spectateurs et l'ensemble des personnes impliquées dans l'organisation de l'événement et/ou de la pratique sportive.
2. Se conduire de manière honorable et conforme à l'esprit sportif en respectant les règles de vie et les règles sportives.
3. Faire preuve de fair-play, de respect et de maîtrise de soi en toutes circonstances avant, pendant et après la manifestation sportive, quel que soit le résultat.

4. S'interdire tout comportement inapproprié pouvant porter atteinte à l'image du sport universitaire au sens large et nuire à sa réputation (alcool, drogue, violence, exhibitionnisme, etc.).
5. Ne jamais tenir publiquement des propos injurieux, indécents, désobligeants, choquants ou relevant d'un prosélytisme politique, racial ou religieux.
6. Bannir toute forme de violence qu'elle soit verbale, morale, sexuelle ou physique. Selon le contexte, le fait même de toucher un tiers sans autorisation peut être considéré comme une agression physique.
7. S'interdire les comportements discriminatoires (sexistes, racistes ou homophobes, etc.), les tricheries ou toute atteinte aux biens d'autrui et de la collectivité (vol, effraction, vandalisme) sous peine de poursuites judiciaires éventuelles.
8. Refuser toute forme de tricherie ou de corruption (tentative d'influence d'un officiel d'arbitrage ou d'une instance fédérale) et ne jamais parier sur le résultat d'une compétition universitaire.
9. Se conformer au règlement relatif à la lutte contre le dopage, s'abstenir de toute utilisation, diffusion ou fourniture de produits dopants, ne pas en faire la promotion et signaler sans délais aux instances fédérales toute proposition d'usage ou d'approvisionnement émanant d'un tiers.
10. Respecter le règlement intérieur des infrastructures dans lesquelles se déroule l'évènement (gymnase, stade, hébergement, etc.).
11. Régler (financièrement) intégralement les prestations souscrites.
12. Participer à la manifestation dans son entièreté : rencontres sportives, remise des récompenses (en particulier pour les médaillés) mais aussi repas ou soirées organisées lors de l'évènement en cas d'engagement préalable à ces prestations.
13. Signaler tout comportement perçu comme inapproprié (acte de violence physique, morale ou sexuelle) dont il serait témoin.

TITRE 3 : LES DIRIGEANTS ET ENCADRANTS

Le dirigeant est le maillon essentiel des structures fédérales (associations sportives, ligues régionales et fédération). Son investissement personnel ainsi que ses qualités humaines, sportives et administratives jouent un rôle primordial dans l'organisation des activités, des manifestations et des compétitions.

L'encadrant occupe une place privilégiée au sein de l'organisation. Son rôle et ses compétences favorisent l'autorité et l'influence auprès des sportifs universitaires et lui confèrent une responsabilité essentielle en tant qu'éducateur, conseiller et guide, sans étalage de supériorité.

Cette position amène à enseigner le code moral de la fédération ainsi qu'à promouvoir et défendre ses valeurs.

Les dirigeants et encadrants s'engagent à :

1. Garantir à tout sportif universitaire un accès libre et équitable aux pratiques sportives universitaires.
2. Contribuer au fonctionnement démocratique de sa structure.
3. Maintenir des relations constructives et équilibrées avec les établissements d'enseignement supérieur, les institutions publiques et les organismes privés partenaires.
4. Valoriser l'engagement des bénévoles et reconnaître leur travail. Encourager et promouvoir le bénévolat auprès des étudiants.
5. Prévenir les conflits au sein des équipes dirigeantes en adoptant un comportement responsable et propice à la cohésion.
6. Faire preuve d'écoute et d'humilité en acceptant la remise en question et la recherche constante de progression tout en conservant une maîtrise de soi en toute circonstance.
7. Adopter un comportement exemplaire à l'égard de tous les acteurs de la fédération (de l'association sportive à l'échelon national), du monde sportif ainsi que des collectivités, institutions publiques et partenaires privés.
8. Participer à l'élaboration, la transmission et l'application des directives et règles fédérales.
9. Respecter les textes en vigueur, notamment les codes du sport et du travail, particulièrement pour tout ce qui concerne l'encadrement et l'organisation des activités.
10. Se conformer au règlement relatif à la lutte contre le dopage, s'abstenir de toute utilisation, diffusion ou fourniture de produits dopants, ne pas en faire la promotion et signaler sans délais aux instances fédérales toute proposition d'usage ou d'approvisionnement émanant d'un tiers.

TITRE 4 : LES OFFICIELS DE COMPÉTITIONS

Les officiels des compétitions sportives universitaires veillent au respect et à l'application des règles, valeurs fondamentales sans lesquelles la pratique du sport universitaire de compétition serait impossible. Ils sont dépositaires et garants d'un savoir et d'une expertise essentiels dans la codification et l'adaptation des règles afin qu'elles répondent aux besoins des pratiquants.

Leur rôle leur confère un rang, une responsabilité et des prérogatives dont il convient de ne pas abuser. Ils agissent avec détermination, sans suffisance ni étalage de supériorité et font preuve de pédagogie, qualité essentielle auprès des acteurs du sport universitaire.

Les officiels ont le sens de l'équité et expliquent les règles, leur utilité ainsi que les décisions qui en découlent, afin d'éviter l'incompréhension ou le sentiment d'injustice. Ils contribuent à ce que les compétitions se déroulent dans les meilleures conditions, particulièrement pour les athlètes.

Les officiels de compétitions sportives universitaires s'engagent donc à :

1. Adopter en toutes circonstances un comportement exemplaire à l'égard de tous les acteurs de la fédération : des dirigeants, des organisateurs, des compétiteurs, des représentants des médias, des collectivités, des partenaires privés et du public en général.
2. Rester justes et équitables et ne pas abuser de la responsabilité qui leur est déléguée.
3. Faire preuve de pédagogie chaque fois que nécessaire : expliquer les règles, leur utilité, l'importance de leur respect et leur juste application.
4. Se former régulièrement pour développer son expertise et demeurer compétent.
5. Promouvoir la fonction d'officiel et inciter des pratiquants à s'y engager.
6. Être maître de soi en toutes circonstances et adopter un comportement impartial et approprié afin d'éviter toute situation conflictuelle.
7. Se conformer au règlement relatif à la lutte contre le dopage, s'abstenir de toute utilisation, diffusion ou fourniture de produits dopants, ne pas en faire la promotion et signaler sans délais aux instances fédérales toute proposition d'usage ou d'approvisionnement émanant d'un tiers.

TITRE 5 : LES MEMBRES DES ÉQUIPES DE FRANCE UNIVERSITAIRES

Être sélectionné en équipe de France universitaire constitue un honneur et une responsabilité. L'athlète incarne l'exemplarité, la solidarité collective et l'image de la fédération.

La FF Sport U et les sportifs des équipes de France universitaires s'engagent sur des principes et des valeurs communes. Ils défendent un sport propre et citoyen, s'exerçant sans violence et dans le respect des différences.

Le sportif en équipe de France universitaire n'agit plus seulement à titre individuel : il représente la nation, la fédération et son association sportive.

Par conséquent, les membres des équipes de France U s'engagent à :

1. Adopter en toutes circonstances une attitude respectueuse envers les autres sportifs, les dirigeants, les officiels de compétition et, d'une manière générale, l'ensemble des acteurs intervenant dans l'expérience sportive universitaire internationale.
2. S'abstenir de tout propos diffamatoire, discriminatoire ou agressif à l'égard des acteurs fédéraux. Cette exigence s'applique à toute forme de communication orale ou écrite, y compris sur les réseaux sociaux.
3. Adopter un comportement exemplaire afin de valoriser l'image de la fédération et de la France, notamment en public, et ce pendant toute la durée des stages, compétitions ou autres actions auxquels participent les athlètes de l'équipe de France universitaire.
4. Faire preuve, en toutes circonstances, de respect à l'égard des partenaires, concurrents et juges.
5. S'astreindre à un devoir de réserve envers les instances officielles, ce qui implique de ne jamais contester leurs décisions autrement que par les voies légales.
6. Refuser toute forme de tricherie ou de corruption (tentative d'influence d'un officiel d'arbitrage ou de toute instance fédérale) et ne jamais parier sur le résultat d'une compétition universitaire.
7. Se conformer au règlement relatif à la lutte contre le dopage, s'abstenir de toute utilisation, diffusion ou fourniture de produits dopants, ne pas en faire la promotion et signaler sans délais aux instances fédérales toute proposition d'usage ou d'approvisionnement émanant d'un tiers.

Tout manquement aux engagements ci-dessus pourra faire l'objet de **sanctions disciplinaires** prononcées par la Fédération Française du Sport Universitaire. Ces sanctions peuvent consister :

1. En un rappel à l'ordre ou une exclusion immédiate de la délégation ;
2. En un passage devant la commission disciplinaire fédérale ;
3. En un non-classement aux palmarès de l'évènement (rétroactif) ;
4. En la non-attribution des points au challenge (avec possibilité d'effet rétroactif) ;
5. En une inéligibilité temporaire ou définitive à toute future sélection en équipe de France universitaire ;
6. Ainsi qu'en la notification officielle du manquement :
 - à l'établissement d'enseignement supérieur du sportif concerné (Direction et Présidence de l'A.S.) ;
 - aux autorités présentes sur place (organisateurs et/ou représentants institutionnels) ;
 - à l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD), le cas échéant.



RÈGLEMENT SPORTIF GÉNÉRAL

**FÉDÉRATION FRANÇAISE
DU SPORT UNIVERSITAIRE**

1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

1.1 ATTRIBUTION DES TITRES

La FF Sport U délivre des titres nationaux et régionaux pour les championnats de France universitaires étudiants et non-étudiants. Il n'est pas délivré de titre Inter-Ligues.

Les disciplines donnant lieu à un ou des championnats de France universitaires étudiant et universitaire non-étudiant et à l'attribution de titres de champions de France Universitaires sont déterminées chaque année par le comité directeur de la Fédération.

Les disciplines donnant lieu à un championnat de Ligue Régionale, et à l'attribution de titres correspondants, sont fixées chaque année par la Ligue Régionale sur proposition des Commissions Mixtes Régionales.

Aucun titre national ou régional ne peut être attribué sans qu'il y ait eu compétition effective.

Si une Ligue Régionale n'organise pas de championnat dans une discipline donnée, elle devra diriger ses éventuels licencié.e.s et A.S concernés vers une Ligue Régionale voisine (après accord des deux ligues régionales).

Le titre de champion de France ne sera décerné que si un minimum de 3 équipes ou licencié.e.s participent à l'épreuve (par filière, catégorie, etc.) nationale.

1.2. RÈGLEMENTS SPORTIFS ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

Les Commissions Mixtes Nationales définissent les règlements sportifs, modalités de déroulement des compétitions de la FF Sport U dans les *Dispositions Particulières* propres à chaque sport.

En l'absence de règles spécifiques à la FF Sport U, il est fait référence au règlement de la fédération délégataire de la discipline concernée sous réserve qu'il n'y ait pas contradiction avec les statuts, le règlement intérieur et les règlements administratifs de la FF Sport U.

Toute organisation de compétitions dans une discipline ne donnant pas lieu à un championnat national, doit être soumise à l'approbation de la Direction Nationale de la

FF Sport U.

Toute compétition Inter-Ligues organisée à l'initiative d'une ou plusieurs Ligues Régionales, doit faire l'objet d'un accord de la Direction Nationale de la FF Sport U.

1.3. DÉPLACEMENT D'UNE A.S À L'ÉTRANGER

Tout déplacement d'une association sportive ou d'une sélection à l'étranger doit faire l'objet d'une information (dates et lieux du déplacement, liste des licenciés concernés) préalable à la FF Sport U, via la ligue régionale.

2. CALENDRIERS ET INFORMATIONS RELATIVES AUX COMPÉTITIONS ET RENCONTRES

Les calendriers (lieux, dates et heures) des rencontres sont fixés par les Ligues Régionales du Sport U pour les compétitions régionales et d'Inter Ligues et par la Direction Nationale de la FF Sport U pour les épreuves nationales (Oppositions en matches secs, composition des poules nationales), et précisées dans les Dispositions Particulières arrêtées par les CMN.

Seules les Ligues Régionales, pour les épreuves régionales et d'Inter-Ligues, et la FF Sport U pour les épreuves nationales, sont habilitées à décider d'un changement de date par rapport au calendrier initial.

En phase nationale, il n'y a pas de convocation écrite ; les responsables d'équipes doivent consulter le site fédéral www.sport-u.com (rubrique sports collectifs et sports individuels) et contacter la Ligue Régionale du Sport U concernée par l'organisation pour s'assurer des dates, horaires, lieu et conditions d'accueil des rencontres.

Dans le cas des rencontres de sport collectifs, ils téléchargeront une feuille de match depuis ce même site.

Seules les dates actualisées sur le site fédéral www.sport-u.com sont officielles.

Les calendriers relatifs aux rencontres de Ligues Régionales et Inter-Ligues devront être consultables sur les sites internet des Ligues Régionales du Sport U concernées.

2.1. DEMANDE DE MODIFICATION DES CALENDRIERS INTER LIGUES ET NATIONAUX

Les Ligues Régionales et la Direction Nationale FF Sport U (selon le niveau de compétition) sont seules habilitées à valider un report de compétition ou une modification de calendrier Inter Ligues et national.

2.1.1 Modification de calendrier dans le cas des sports collectifs

Lorsqu'une équipe souhaite une modification de calendrier, elle consulte d'abord son / ses adversaire.s : par écrit (courriel) avec copie à la Ligue Régionale impliquée (et la Direction Nationale, selon le niveau de compétition).

En cas d'accord, les deux équipes sollicitent l'approbation de la Ligue Régionale ou de la Direction Nationale de la FF Sport U (selon le niveau de compétition) par écrit (courriel) au plus tard le lundi 12h précédent la date initiale du match / de ou des rencontres en précisant :

- L'équipe demanderesse, l'équipe adverse, les précisions sur la ou les rencontres (nature, niveau, enjeu de qualification, etc.) ;
- Les raisons de la modification proposée ;
- La nouvelle date proposée (privilégier une anticipation plutôt qu'un report de date).

Seules les demandes respectant scrupuleusement cette procédure seront examinées (accord écrit préalable et respect des délais.)

Un report peut être refusé s'il perturbe la suite de la compétition ou retarde la publication d'un calendrier.

En cas de force majeure (intempéries, grèves ou incident majeur) c'est le calendrier initial qui fera foi : l'équipe demanderesse du report sera déclarée battue par forfait.

Aucune rencontre ne peut être annulée ou reportée sans l'accord de la Ligue Régionale impliquée ou de la Direction Nationale (selon le niveau de compétition) et des responsables des 2 associations sportives concernées.

L'accord devra être confirmé par courriel à l'ensemble des parties concernées.

En cas d'annulation d'une rencontre, la FF Sport U ne procède à aucune indemnisation des frais de déplacements engagés.

3. ENGAGEMENTS - QUALIFICATIONS AUX ÉPREUVES NATIONALES

Les formalités d'inscription aux compétitions engagent la responsabilité de l'association sportive.

Tout engagement d'une équipe ou d'un.e étudiant.e à une compétition régionale organisée par la FF Sport U doit être effectué par l'association sportive dans les délais prescrits. L'A.S. est responsable de l'engagement de ses compétiteurs auprès de la Ligue Régionale du Sport U.

Les inscriptions et dossiers d'engagement aux Championnats de France et Coupes de France, après épreuves qualificatives ou non, sont de la compétence des Ligues Régionales de la FF Sport U.

Les Ligues Régionales veillent au respect des dates limites d'engagement sur les compétitions Inter Ligues et nationales (cf. *Dispositions Particulières* propres à chaque sport).

4. QUALIFICATIONS & ÉPREUVES INTER LIGUES RÉGIONALES

Le découpage géographique des zones de qualifications est défini dans les *Dispositions Particulières* propres à chaque sport.

Le découpage géographique pour les disciplines faisant l'objet d'épreuves de qualification Inter Ligues Régionales s'appuie sur les regroupements géographiques spécifiés dans les *Dispositions Particulières* validées par les CMN des disciplines concernées.

Les Ligues Régionales composant chaque Inter Ligues déterminent en coordination avec la Direction Nationale, pour chaque discipline et niveau nécessaires, le règlement et les modalités de déroulement des phases qualificatives à la phase nationale, dans le respect des quotas fixés annuellement et précisés dans les *Dispositions Particulières* propres à chaque sport.

Le règlement est publié sur les sites internet des Ligues Régionales.

Les listes de qualifiés pour les épreuves nationales sont arrêtées par la Commission Mixte Nationale du sport concerné en fonction des résultats des épreuves qualificatives

et/ou des propositions formulées par les Ligues Régionales, en accord avec les Dispositions Particulières propre à chaque sport.

Aucune équipe ne pourra accéder à la phase nationale sans avoir disputé au moins une rencontre ou phase qualificative, sauf mention dans les *Dispositions Particulières*.

5. MODALITÉS D'ACCÈS AUX COMPÉTITIONS

5.1. DOCUMENTS À PRESENTER AVANT CHAQUE ÉPREUVE, RENCONTRE, MATCH, COMPÉTITION (cf. règles 3.4, 3.5 et 3.6 du règlement intérieur)

5.1.1. Licence sportive étudiant

Un.e étudiant.e ne pourra participer aux épreuves organisées par la FF Sport U qu'après présentation à l'organisateur ou à son représentant (délégué, arbitre) et au capitaine de l'équipe adverse dans le cas des compétitions par équipe :

- **De sa licence valide ou d'un justificatif authentifié par la FF Sport U ;**
- **De sa carte d'étudiant.**

La présentation des pièces ci-dessus atteste :

- Que l'étudiant.e appartient à l'établissement concerné ;
- Que l'A.S et l'étudiant ont répondu aux conditions de délivrance de la licence sportive telles que définies dans le *TITRE III (De la qualité de licencie FF Sport U)* et le *TITRE IV (De la qualité de sportif universitaire)* du Règlement Intérieur fédéral, ainsi que dans le *Chapitre 3* du Règlement Médical Fédéral.

En cas de manquement à ces dispositions, ou de fraude, même constaté *a posteriori*, les sanctions suivantes seront appliquées :

- En sports individuels : exclusion immédiate du compétiteur, annulation du classement + sanctions prononcées par la CMR ou CMN et la commission de discipline le cas échéant ;
- En sports collectifs : match perdu par pénalité + sanctions prononcées par la CMR ou CMN ou commission des litiges, et la commission de discipline le cas échéant.

5.1.2. Licence sportive non-étudiant

Un.e non-étudiant.e ne pourra participer aux épreuves organisées par la FF Sport U qu'après présentation à l'organisateur ou à son représentant (délégué, arbitre) et au capitaine de l'équipe adverse dans le cas des compétitions par équipe de

- **De sa licence valide ou d'un justificatif authentifié par la FF Sport U.**

La présentation des pièces ci-dessus atteste :

- Que le non-étudiant.e appartient à l'établissement concerné ;
- Que l'A.S et le non-étudiant.e ont répondu aux conditions de délivrance de la licence sportive telles que définies dans le *TITRE III (De la qualité de licencie FF Sport U)* et le *TITRE IV (De la qualité de sportif universitaire)* du Règlement Intérieur fédéral, ainsi que dans le *Chapitre 3* du Règlement Médical Fédéral.

En cas de manquement à ces dispositions, ou de fraude, même constaté *a posteriori*, les sanctions suivantes seront appliquées :

- En sports individuels : exclusion immédiate du compétiteur, annulation du classement + sanctions prononcées par la CMR ou CMN et la commission de discipline le cas échéant ;
- En sports collectifs : match perdu par pénalité + sanctions prononcées par la CMR ou CMN ou commission des litiges, et la commission de discipline le cas échéant.

5.2. CUMUL DE CARTES D'ÉTUDIANT (cf. règle 3.4 du règlement intérieur)

Un.e étudiant.e ne peut représenter qu'une seule association sportive, même s'il (elle) possède deux cartes d'étudiant.

5.3. ACCÈS AUX COMPÉTITIONS POUR LES LICENCIÉS NON ÉTUDIANTS

La licence sportive non étudiant donne accès aux compétitions suivantes :

- Les CFU ouverts aux non étudiants sur qualifications ou non (classements distincts des classements étudiants)
- Les championnats régionaux et académiques ouverts aux non étudiants sur qualifications ou non (classements distincts des classements étudiants)

- Les évènements promotionnels ouverts aux non-étudiants (mixité autorisée)

Les licencié.e.s non étudiants en sport individuel ou collectif peuvent rencontrer, matcher avec ou contre, des licenciés étudiants, ou compléter des équipes étudiantes, uniquement si le résultat de ces rencontres n'a aucune incidence sur la possible qualification (académique, régionale ou nationale) et/ou un classement des licencié.e.s étudiants en sport individuel ou collectif sur une compétition délivrant un titre (académique, régional ou national).

La licence sportive non étudiant ne permet pas l'accès aux sports à contraintes particulières.

5.4. LICENCES « INDIVIDUELLES » ET « EXTÉRIEURES » (cf. règle 3.7 du règlement intérieur)

Un licencié ne disposant pas dans sa propre A.S d'une équipe dans le sport considéré pourra être autorisé par la Ligue Régionale du Sport U à intégrer l'équipe d'une A.S du même site de Ligue (dans les limites définies dans les *Dispositions Particulières* des sports concernés)

Une équipe (Sports collectifs et sports individuels par équipe) peut intégrer une ou des licences « individuelles » et « extérieures » (à l'A.S concernée) dans la limite du nombre maximum indiqué dans les *Dispositions Particulières* des sports concernés.

Aucune licence « individuelle » n'est autorisée dans les Championnats et Coupes (épreuves qualificatives et phases finales) de France des Écoles et des IUT.

6. FORFAITS

L'absence imprévisible de transport ferroviaire (SNCF), maritime ou aérien, est le seul cas de force majeure pouvant justifier un forfait.

6.1. LICENCES SPORTS COLLECTIFS ET SPORTS INDIVIDUELS PAR ÉQUIPES

Tout forfait entériné par la Direction Nationale en phases nationales et en phases inter ligues régionales qualificatives pour des phases nationales pourra faire l'objet de la liste non

exhaustive des sanctions sportives et financières suivantes :

- Match perdu ;
- Exclusion immédiate du championnat en cours ;
- En poule, annulation de toutes les rencontres disputées par cette équipe ;
- Paiement d'une amende selon le tarif fixé pour l'année par le comité directeur (250 euros) ;
- Remboursement de tous les frais engagés pour l'organisation de la rencontre ou de la poule (arbitrage, location de terrains, frais de déplacement non remboursés de l'équipe adverse, etc...) ;
- Exclusion des championnats N+1 après examen par une commission ad hoc : pouvant aller jusqu'à une exclusion d'un an de la filière où a été constaté ce forfait, voire de toute épreuve nationale.

Le forfait d'une équipe (sauf cas de force majeure) est notamment prononcé si le nombre de joueurs requis par le règlement n'est pas présent sur le terrain 20 minutes après l'heure fixée pour le début de la rencontre ou compétition.

6.2. SPORT INDIVIDUELS

Les sélectionné.e.s aux championnats de France individuels devront respecter les modalités de confirmation des engagements spécifiées dans les *Dispositions Particulières* propres à chaque sport.

La Ligue Régionale organisatrice, après accord de la Direction Nationale, pourra déclarer forfait tout.e sélectionné.e qui n'aura pas répondu aux exigences des modalités de confirmation des engagements.

La Direction nationale et sa commission *ad hoc*, après avis de la Commission Mixte Nationale proposeront les sanctions à appliquer.

7. ARBITRAGE DES RENCONTRES ET COMPÉTITIONS

Les officiels et arbitres des rencontres sont désignés et convoqués par les Ligues Régionales ou par la Direction Nationale de la FF Sport U.

En aucun cas l'absence d'un arbitre officiel désigné ne peut entraîner l'annulation d'une rencontre sauf *Dispositions Particulières* (rugby, boxes combat notamment, etc.).

Le remplacement d'un arbitre officiel désigné est soumis aux règles fédérales du sport

concerné. À défaut, il conviendra aux responsables des A.S concernées de proposer un « faisant fonction d'arbitre » obligatoirement licencié à la FF Sport U pour l'année.

L'arbitre remplaçant dispose, pour la rencontre, de toutes les prérogatives d'un arbitre officiel.

8. COMMISSION DES LITIGES

Une commission des litiges est constituée, et peut être saisie ou s'auto saisir si nécessaire, lors des phases finales de chaque championnat de France et Coupes de France.

Elle a compétence à la fois pour les affaires sportives (d'ordre réglementaire) et les affaires disciplinaires. Elle prend toutes décisions urgentes sur le champ, notamment pour permettre la poursuite des compétitions, l'appel n'étant pas suspensif.

Chaque décision prise par cette commission doit faire l'objet d'un procès-verbal signé par l'ensemble des parties prenantes.

Elle est composée :

- Du responsable national FF Sport U de la discipline concernée, ou de son représentant ;
- D'un représentant de la fédération concernée ;
- D'un représentant des juges ou arbitres ;
- Des membres de la commission mixte nationale éventuellement présents ;
- D'un représentant des compétiteurs.

9. RÈGLEMENTS SPORTIFS DES DISCIPLINES

En l'absence de règlement spécifique FF Sport U (voir *Dispositions Particulières* propres à chaque sport) c'est le règlement fédéral de la discipline concernée qui fera référence.

10. TENUES DES COMPÉTITEURS

Conformément à la définition de sportif universitaire, les licenciés sportifs FF Sport U sont assimilés aux « usagers du service public de l'enseignement supérieur » aux termes de l'article L811-1 du code de l'éducation.

En vertu de l'article 10 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen et de la décision du Conseil Constitutionnel n°77-97 en date du 23 novembre 1977 qui reconnaît la liberté de conscience comme principe fondamental reconnu par les lois de la République, la neutralité religieuse ne s'applique pas aux usagers du service public de l'enseignement supérieur, lesquels disposent d'une liberté d'information et d'expression. Par conséquent, ce principe s'applique également aux étudiants licenciés à la FF Sport U.

Ces étudiants s'engagent à porter une tenue compatible avec le bon déroulement de l'activité sportive à laquelle ils participent et conforme aux règlements sportifs de la FF Sport U propres à chaque discipline. Ces règlements garantissent la protection des droits et libertés des pratiquants tout en respectant les exigences de sécurité et d'hygiène, sans porter atteinte à l'ordre public ni manifester de prosélytisme.

Toute restriction imposée par les règlements sportifs de la FF Sport U doit être strictement nécessaire, adaptée et proportionnée.

Tous les arbitres, juges et officiels convoqués par la FF Sport U ou un de ses organes déconcentrés officient lors de ces compétitions sous licence arbitre FF Sport U et à ce titre appliquent ses règlements sportifs.

Par ailleurs, le principe de neutralité (lié à la laïcité) s'impose à l'ensemble des agents de la fonction publique, aux personnels de la FF Sport U, ainsi qu'aux stagiaires, contractuels, arbitres, juges et officiels, considérés comme chargés d'une mission de service public. Ces derniers sont tenus de ne pas manifester leurs convictions religieuses dans l'exercice de leurs fonctions (Article L 223-2 du Code du Sport).

10.1. SPORTS COLLECTIFS ET SPORTS INDIVIDUELS PAR ÉQUIPES

Tous les joueurs d'une même équipe doivent porter un.e tenue et/ou maillot identique, numéroté, aux couleurs de l'association sportive, en dehors de tout autre signe distinctif.

Quand les couleurs de deux équipes sont similaires, l'équipe « recevante » ou citée en premier devra changer les siennes.

10.2. COMPÉTITIONS INTERNATIONALES

Dans le cadre des compétitions internationales avec les équipes de France universitaires les étudiant.e.s sélectionné.e.s devront porter les tenues officielles fournies par la FF Sport U.

11. RÈGLEMENTS COMMUNS AUX SPORTS COLLECTIFS

11.1. CHAMPIONNATS - NIVEAUX - FILIÈRES

Les championnats de France de Basket-Ball, Handball, Volley-Ball, Football, Rugby suivent les principes d'organisation en niveaux et filières décrits ci-dessous.

Les *Dispositions Particulières* propres à chaque sport en précisent les spécificités.

11.1.1. Championnat de France Universitaire (CFU) Nationale 1 (N1)

- Ouvert à toutes les associations sportives ;
- Meilleur niveau sportif ;
- Organisation des phases de qualification et des phases finales selon les formats décrits dans les *Dispositions Particulières* de chaque sport ;
- Sauf *Dispositions Particulières*, une seule équipe par AS est autorisée à s'engager dans cette filière.

11.1.2. Championnat de France Universitaire (CFU) Nationale 2 (N2)

- Ouvert à toutes les associations sportives ;
- Organisation des phases de qualification et des phases finales selon les formats décrits dans les *Dispositions Particulières* de chaque sport ;
- Sauf *Dispositions Particulières*, deux équipes par A.S sont autorisées à s'engager dans cette filière.

11.1.3. Championnat de France des Écoles (CFE) niveau 1 (N1) et niveau 2 (N2)

- Ouvert aux seules associations sportives des établissements de type « École » ;
- Organisation des phases de qualification et des phases finales selon les formats décrits dans les *Dispositions Particulières* de chaque sport ;
- Aucune licence individuelle ou extérieure n'est autorisée en CFE (phases qualificatives et phases nationales).
- Sauf *Dispositions Particulières*, une seule équipe par A.S et par niveau est autorisée à s'engager dans cette filière.

11.1.4. Coupe de France des Écoles Supérieures de Commerce (ESC)

- Ouvert aux seules associations sportives des établissements de type « Écoles Supérieures de Commerce » ;

- Organisation des phases de qualification et des phases finales selon les formats décrits dans les règlements propres à chaque Coupe de France des ESC ;
- Aucune licence individuelle ou extérieure n'est autorisée dans ces compétitions (phases qualificatives et phases nationales).

11.1.5. Coupe de France des Écoles d'Ingénieurs (EI)

- Ouvert aux seules associations sportives des établissements de type « École d'Ingénieurs » ;
- Organisation des phases de qualification et des phases finales selon les formats décrits dans les règlements propres à chaque Coupe de France des École d'Ingénieurs ;
- Aucune licence individuelle ou extérieure n'est autorisée dans ces compétitions (phases qualificatives et phases nationales).

11.1.6. Coupe de France des I.U.T

- Ouvert aux seules associations sportives des établissements de type « I.U.T » (Instituts Universitaires de Technologie) ;
- Ces équipes sont constituées uniquement d'étudiant.e.s inscrit.e.s en IUT disposant d'une AS spécifique ou non (université de rattachement) ;
- Aucune licence individuelle ou extérieure n'est autorisée sur ces compétitions (phases qualificatives et phases nationales).
- Organisation des phases de qualification et des phases finales selon les formats décrits dans les règlements propres à chaque Coupe de France des I.U.T ;

11.2. MODALITÉS DE PARTICIPATION

11.2.1. Une même équipe ne peut participer qu'à un seul CFU

Lorsqu'une AS présente (inscrit) plusieurs équipes dans les niveaux CFU N1 et/ou N2, chaque équipe est clairement distincte dans sa composition (listes des étudiant.e.s et engagements).

Aucun passage d'un collectif à l'autre n'est autorisé jusqu'à l'achèvement de chaque phase : académique, ligue régionale, inter-ligues, nationale. En revanche, à l'issue de chaque phase, les joueurs d'une équipe éliminée peuvent être autorisés par leur AS à intégrer l'équipe toujours en course.

Les règles ou quotas de « brûlage » N1- N2 applicables pour chaque sport sont précisées dans les règlements et *Dispositions Particulières* propres à chaque discipline.

11.2.2. Vérification des licences et des cartes d'étudiant avant les rencontres

Les capitaines / responsables des équipes et l'arbitre doivent vérifier les licences ou les justificatifs authentifiés par la FF Sport U ainsi que les cartes d'étudiant attestant de l'éligibilité à la licence sportive FF Sport U telle que définie dans le règlement intérieur, *TITRE IV*, règle 4.1 : "De la qualité de sportif universitaire »

Toute réserve portant sur l'éligibilité et ou la qualification d'un joueur doit être formulée par le capitaine / responsable de l'équipe adverse sur la feuille de match avant le début de la rencontre.

11.3. MODALITÉS DE PARTICIPATION ORGANISATION DES RENCONTRES / MATCHES (PHASES RÉGIONALES, INTER LIGUES ET NATIONALES)

Les phases nationales sont définies et précisées dans les *Dispositions Particulières* propres à chaque sport et championnat.

Les phases régionales sont définies et précisées dans les *règlements et circulaires régionales* propres à chaque sport et championnat.

Les phases Inter Ligues sont définies et précisées dans les *règlements et circulaires dédiées et/ou Dispositions Particulières* propres à chaque sport et championnat.

11.3.1. Rôle de la Ligue du Sport U organisatrice

- Désignation et prise en charge (remboursement par la FF Sport U selon les règles définies par la Direction National chaque année) des arbitres et officiels selon le nombre défini suivant le sport ;
- Nomination d'un délégué de match (contrôle des licences et des cartes d'étudiant) ;
- Accueil, protocole, coordination logistique pour le bon déroulement du match ;
- Transmission des résultats, collecte de la feuille de match, et du rapport d'arbitre si existant, transmission à la FF Sport U (en fonction du niveau de compétition).

11.3.2. Terrain - Logistique

L'association sportive dont le terrain est désigné pour une compétition, est responsable de la mise en conformité de ce terrain et de la logistique nécessaire au déroulement de la ou des rencontres.

L'arbitre et le directeur de la Ligue Régionale, après consultation des services

compétents, sont seuls juges pour éventuellement déclarer le terrain impraticable.

11.4. RÉCLAMATIONS

Pour être prises en considération, toutes réserves ou réclamations doivent obligatoirement figurer sur la feuille de match avec un rapport de l'arbitre.

Les délais de transmission à la FF Sport U (Ligue Régionale ou direction Nationale selon le niveau de compétition) sont précisés dans le paragraphe ci-dessous e. *Transmission des résultats*.

11.5. TRANSMISSION DES RÉSULTATS

11.5.1. Dans tous les cas :

- La Transmission des résultats et la feuille de match doivent être transmis à la Direction Nationale (ou Ligue Régionale selon le niveau de compétition) par courriel le lendemain de la rencontre avant 10h ;
- Le rapport d'arbitre, les réserves et réclamations, si existants, doivent être transmis à la Direction Nationale (ou Ligue Régionale selon le niveau de compétition) par courriel dans les 24 heures suivant la rencontre.

Le non-respect de ces dispositions peut conduire au non-remboursement des frais liés à l'organisation de la rencontre.

11.5.2. Rôle de l'A.S. ou de l'équipe « recevante » ou citée en premier dans le cas d'un match sur terrain neutre

L'A.S « recevante » ou citée en premier dans le cas d'un match sur terrain neutre :

- Prévoit 2 jeux de maillots de couleurs différentes ;
- Fournit le ballon et la feuille de match ;
- Organise le « pot » et/ou « goûter » d'après match.

11.5.3. En l'absence de délégué de match (fédéral)

À l'issue de la rencontre, l'équipe gagnante communiquera le résultat à la Ligue du Sport U organisatrice.

La feuille de match, et le rapport d'arbitre le cas échéant, devront obligatoirement être remise à l'arbitre pour retour à la Ligue Régionale du Sport U, puis à la FF Sport U pour

les phases nationales, dans les délais précisés au paragraphe C.e.i (« *Dans tous les cas* ») ci-dessus.

12. SPORTS INDIVIDUELS

12.1. QUALIFICATIONS EXCEPTIONNELLES

Une demande de « Qualification Exceptionnelle » pourra être sollicitée auprès de la Direction Nationale via la Commission Mixte Nationale de la discipline concernée dans les cas suivants :

- Sélection en équipe de France fédérale, ou stage national certifiée par écrit par le DTN (ou son représentant) de la fédération concernée ;
- Examen universitaire le jour de l'épreuve attesté obligatoirement par la photocopie de la convocation signée du chef d'établissement ;
- Raisons médicales majeures. Joindre obligatoirement la photocopie du certificat médical ;
- Etudiant français à l'étranger n'ayant pas pu participer aux phases qualificatives (mobilité internationale, échange universitaire, stage à l'étranger ou autre...). Joindre obligatoirement le justificatif correspondant.

Pour que cette demande soit traitée / étudiée par la CMN, elle devra répondre aux conditions suivantes :

1. Licence enregistrée avant la date de l'épreuve qualificative ;
2. Demande via le formulaire disponible sur le site www.sport-u.com dans les pages sports concernées
3. Demande transmise par la Ligue Régionale Sport U avec avis de/du la directrice/directeur régional.e ;
4. Réception de la demande au siège de la FF Sport U (Direction Nationale) avant la date limite d'engagement fixée par la CMN (cf. *Dispositions Particulières* propres à chaque sport) ;
5. Performance ou/et classement national ou international d'un niveau suffisant, et attestés pour prétendre à une qualification exceptionnelle.

12.2. CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR ÉQUIPES D'ASSOCIATIONS SPORTIVES

Dans tous les sports individuels comportant un classement par équipes, une association sportive pourra engager un maximum de deux équipes par niveau de compétition, sauf

précisions contraires stipulées dans les Dispositions Particulières propres à chaque sport pour les phases nationales.

Seule la Direction Nationale de la FF Sport U est habilitée à traiter les éventuelles demandes de dérogation.

13. COMMISSION SPORTIVE D'APPEL

La Commission Sportive d'Appel est compétente pour connaître des contestations portant exclusivement sur les décisions sportives (résultats, classements, qualifications, homologations, etc.) et/ou financières (amendes, remboursements, etc.) prises par une Commission Mixte Nationale. Elle n'est pas compétente pour les questions disciplinaires, réglementaires ou statutaires.

Le recours n'a pas d'effet suspensif sauf décision expresse du Président de la Fédération.

Chaque commission sportive d'appel est constituée de 5 membres de la commission sportive fédérale comme suit :

- 2 élus ;
- 2 directeurs nationaux adjoints ;
- 1 directeur de ligue ou régional.

Les membres sont désignés à chaque réunion de la commission sportive d'appel par le Président de la Fédération.

Un procès-verbal est rédigé à l'issue de chaque séance et signé par les membres présents.

Le Président de la Fédération et le Directeur National ne peuvent siéger dans la commission sportive d'appel.

Les membres désignés ne peuvent avoir participé à la CMN ayant pris la décision faisant l'objet d'une réclamation.

Le directeur de ligue ou régional désigné ne peut être le directeur du territoire dont relève l'association sportive ou le licencié à l'origine du recours.

La commission ne peut valablement délibérer qu'en la présence des 5 membres désignés par le Président. Les décisions sont prises à la majorité simple. Les membres de la commission sportive d'appel ne peuvent s'abstenir.

Toute contestation d'une décision sportive et/ou financière devra être adressée par courriel motivé accompagnée des pièces justificatives au directeur national adjoint en charge de l'activité avec le directeur régional du site concerné en copie. Le DNA en charge de l'activité effectuera la saisine de la commission sportive d'appel. La

commission examine les réclamations uniquement sur les pièces et arguments envoyés dans le courriel adressé au DNA. La commission peut, si elle l'estime nécessaire, demander des pièces complémentaires avant de statuer.

La décision de la Commission Sportive d'Appel est notifiée par écrit au requérant et à la CMN concernée dans un délai maximal de 90 jours suivant la réception du recours.

Le licencié ou l'A.S. devra adresser sa requête en respectant les délais suivants :

- Décisions portant sur une phase inter-ligue : 1 semaine après réception du courrier signé par le DNA en charge de l'activité faisant état de la sanction
- Décisions portant sur une phase finale : avant le 1^{er} septembre. Le licencié ou l'A.S. aura été informé de la sanction par courrier signé du DNA en charge de l'activité suite à la CMN de fin de saison sportive.

Les recours déposés hors délai sont irrecevables. Les délais courrent à compter de la date de notification de la décision contestée.

Toute réclamation est conditionnée par le versement d'une caution :

- De 100€ s'agissant des sports collectifs
- De 50€ s'agissant des sports individuels

La caution doit être versée au moment du dépôt du recours par virement sur le compte de la Fédération. Elle n'est restituée que si la décision initiale est annulée ou réformée.

14. CHAMPIONNATS D'EUROPE ET JEUX EUROPÉENS EUSA

La FF Sport U, reconnue par l'EUSA en tant que fédération nationale et membre de l'EUSA, est seule à même de pouvoir sélectionner les A.S et étudiant.e.s pour des Championnats d'Europe EUSA - ou Jeux Européens EUSA.

Les équipes championnes de France universitaires (Nationale 1) se verront proposer par la FF sport U de participer Championnats d'Europe EUSA - ou Jeux Européens EUSA de l'année suivante (N+1).

En cas de désistement, les équipes classées 2^{ème} puis 3^{ème} pourront être appelées par la FF sport U à les remplacer.

La FF Sport U pourra accorder des aides spécifiques aux AS répondant aux critères d'éligibilité définis dans la circulaire FF SPORT U - EUSA annuelle EUSA éditée par la Direction Nationale de la FF Sport U, après vérification des documents attestant du respect de ces règles d'éligibilité (spécifiées dans la circulaire FF SPORT U - EUSA) et réception des bilans de participation des A.S aux compétitions en question.

Les AS acceptant cette proposition devront assurer par leurs propres moyens le financement du déplacement et des frais de séjour (Se référer à la circulaire FF SPORT U - EUSA).

Il est nécessaire pour les A.S de respecter scrupuleusement les procédures et délais d'inscription auprès de l'EUSA en particulier le formulaire d'engagement de la FF Sport U, déclencheur de l'enregistrement.

Seuls des étudiants licenciés FF Sport U sont autorisés à participer aux Championnats d'Europe EUSA - ou Jeux Européens EUSA.

Le programme complet des Championnats d'Europe EUSA - ou Jeux Européens EUSA, les formules sportives, informations et dates relatives à ces championnats sont disponibles sur le site de l'EUSA : www.eusa.eu

15. PARASPORT'U

Dans le cadre de son projet « Parasport'U », la FFSU s'engage à favoriser l'accès à ses pratiques et compétitions aux étudiants en situation de handicap (ESH).

La FFSU souhaite permettre aux étudiants en situation de handicap de participer à ses championnats dans le respect des principes de mixité et d'équité sportive. Par conséquent, chaque Ligue du Sport U organisatrice est vivement incitée à intégrer à ses compétitions universitaires (régionales, de conférence et nationales) une ou plusieurs épreuve(s) accessibles aux étudiants en situation de handicap et, si possible, mixte(s) handi valide, en fonction des moyens et conditions spécifiques à la discipline et au territoire concernés.

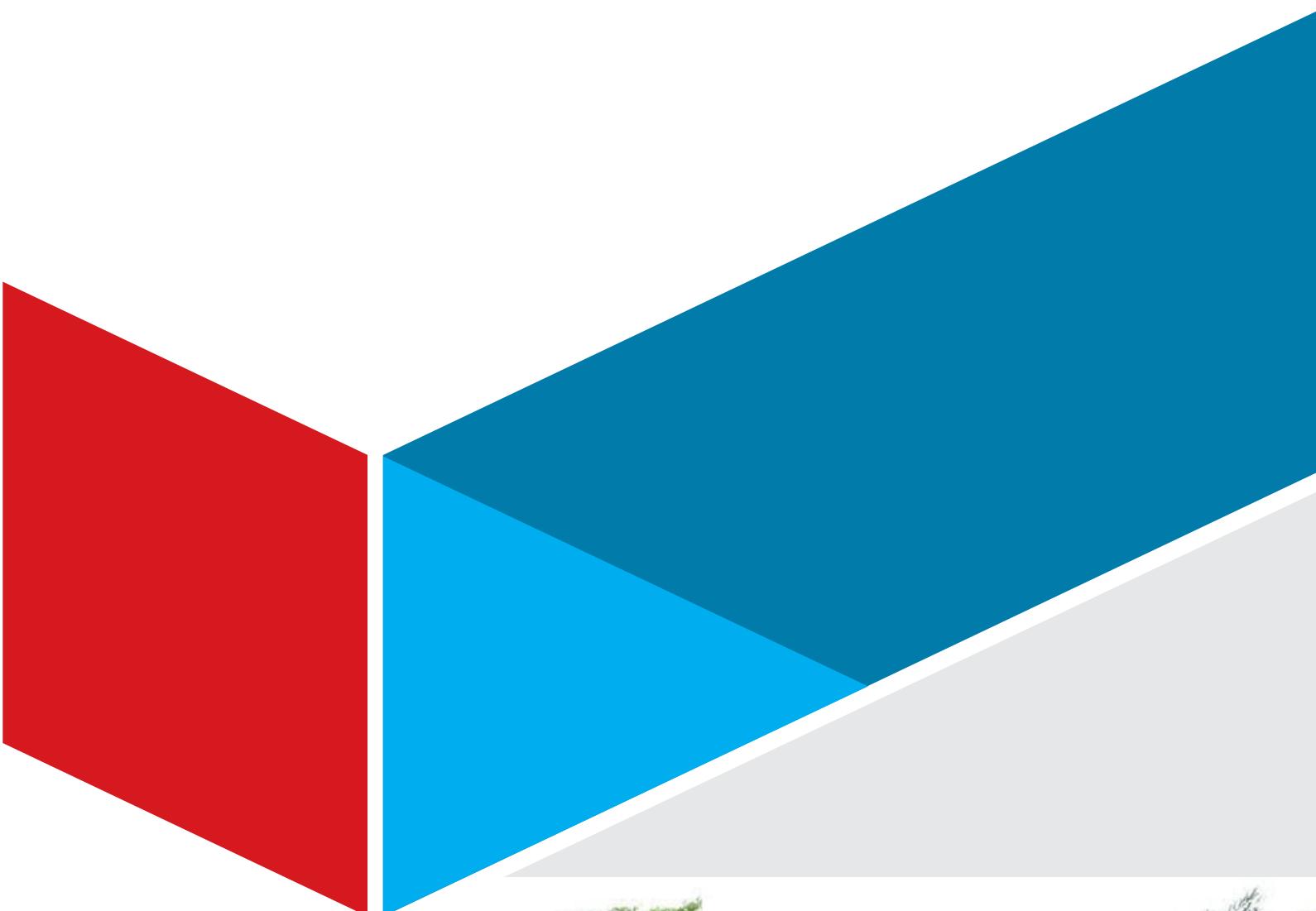
Cela ne pourra se faire qu'en développant des partenariats avec les acteurs et experts locaux. Après validation par les directeurs nationaux adjoints concernés, la FFSU et ses partenaires nationaux s'engagent à accompagner la Ligue du Sport U organisatrice dans le montage et/ou la réalisation de son action « Parasport'U ».

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT UNIVERSITAIRE

108 avenue de Fontainebleau - 94270 LE KREMLIN-BICÊTRE

federation@sport-u.com

www.sport-u.com





CATEGORIES CHALLENGE CFU 2025 - 2026

| SPORTS | CF | CATEGORIE |
|------------------------------|-----|-----------|
| ATHLETISME CROSS COUNTRY | CFU | A |
| ATHLETISME ESTIVAL + COMBINE | CFU | A |
| ATHLETISME INDOOR | CFU | A |
| AVIRON EN LIGNE | CFU | A |
| BADMINTON N1 | CFU | A |
| BASKET BALL 3X3 | CFU | A |
| BASKET BALL CFE N1 | CFE | A |
| BASKET BALL N1 | CFU | A |
| BEACH VOLLEY | CFU | A |
| CF IUT | CFU | A |
| COURSE D'ORIENTATION | CFU | A |
| DANSE | CFU | A |
| ECHECS | CFU | A |
| ESCALADE | CFU | A |
| ESCRIME | CFU | A |
| FOOTBALL CFE JF JG | CFU | A |
| FOOTBALL N1 JF JH | CFU | A |
| FUTSAL | CFU | A |
| GOLF IND | CFU | A |
| GYMNASTIQUE GAM / GAF N1 | CFU | A |
| HANDBALL CFE N1 | CFE | A |
| HANDBALL N1 | CFU | A |
| JUDO 1D | CFU | A |
| KARATE | CFU | A |
| NATATION | CFU | A |
| RUGBY A X JF JG N1 | CFU | A |
| RUGBY CFE à X JF - XV JG N1 | CFE | A |
| RUGBY SG SEVENS | CFE | A |
| RUGBY SG SEVENS | CFU | A |
| TAEKWONDO | CFU | A |
| TENNIS DE TABLE | CFU | A |
| TENNIS INDIVIDUEL N1 | CFU | A |
| TENNIS PADEL | CFU | A |
| TENNIS PAR EQUIPES (JG-JF-M) | CFU | A |
| TRIATHLON | CFU | A |
| ULTIMATE | CFU | A |
| VOILE HABITABLE | CFU | A |
| VOLLEY BALL CFE | CFE | A |
| VOLLEY BALL N1 | CFU | A |



CATEGORIES CHALLENGE CFU 2025 - 2026

| SPORTS | CF | CATEGORIE |
|------------------------------|-----|-----------|
| ATHLETISME 10KM | CFU | B |
| ATHLETISME TRAIL | CFU | B |
| AVIRON INDOOR | CFU | B |
| BADMINTON CFU N2 | CFU | B |
| BADMINTON ECOLES PAR EQUIPES | CFE | B |
| BASKET BALL CFE N2 | CFE | B |
| BASKET BALL N2 | CFU | B |
| BIKE AND RUN | CFU | B |
| BOXE | CFU | B |
| CHEERLEADING | CFU | B |
| CYCLISME ROUTE | CFU | B |
| CYCLISME VTT | CFU | B |
| DUATHLON | CFU | B |
| FOOTBALL FEMININ A 8 | CFU | B |
| FOOTBALL N2 | CFU | B |
| FORCE ATHLETIQUE | CFU | B |
| GYMNASTIQUE GAM / GAF N2 | CFU | B |
| GYMNASTIQUE RYTHMIQUE | CFU | B |
| HALTERO MUSCULATION | CFU | B |
| HANDBALL CFE N2 | CFE | B |
| HANDBALL N2 | CFU | B |
| JUDO 2D | CFU | B |
| KICK BOXING | CFU | B |
| LUTTE SAMBO | CFU | B |
| RUGBY A X JF JG N2 | CFU | B |
| RUGBY CFE à X JF - XV JG N2 | CFE | B |
| SAVATE BOXE FRANCAISE | CFU | B |
| SKI ALPIN | CFU | B |
| SQUASH | CFU | B |
| TENNIS CFE | CFE | B |
| TENNIS INDIVIDUEL N2 | CFU | B |
| TIR A L ARC | CFU | B |
| TIR SPORTIF N1 | CFU | B |
| VOILE MATCH RACING | CFU | B |
| VOLLEY BALL 4X4 | CFU | B |
| VOLLEY BALL N2 | CFU | B |
| WATER POLO F | CFU | B |
| WATER POLO N1 | CFU | B |



CATEGORIES CHALLENGE CFU 2025 - 2026

| SPORTS | CF | CATEGORIE |
|---------------------------------------|-----|-----------|
| ATHLETISME CROSS COUNTRY relais mixte | CFU | C |
| AVIRON CONNECTE | CFU | C |
| AVIRON DE MER | CFU | C |
| AVIRON LONGUE DISTANCE | CFU | C |
| BEACH HAND | CFU | C |
| BEACH ULTIMATE | CFU | C |
| CECIFOOT | CFU | C |
| ESPORT LOL | CFU | C |
| FOOTBALL CFDU | CFU | C |
| GYMNASTIQUE TG / PK / TR | CFU | C |
| KARATE EQUIPES | CFU | C |
| PETANQUE | CFU | C |
| RAID MULTISPORTS | CFU | C |
| SAVATE BOXE FRANCAISE EQUIPES | CFU | C |
| SKI NORDIQUE | CFU | C |
| SWIMRUN | CFU | C |
| TENNIS INDIVIDUEL N3 | CFU | C |
| TIR SPORTIF N2 | CFU | C |
| VOILE LEGERE | CFU | C |
| WATER POLO N2 | CFU | C |
| SURF | CFU | C |



CATEGORIES CHALLENGE CFU 2025 - 2026

| SPORTS | CF | CATEGORIE |
|-----------------------------|------|-----------|
| ATHLETISME INDOOR Challenge | OPEN | N/A |
| CMU HANDBALL | N/A | N/A |
| COURSE D'ORIENTATION open | OPEN | N/A |
| E-CYCLING | OPEN | N/A |
| GOLF DOUBLE | OPEN | N/A |
| HOCKEY | OPEN | N/A |
| JUDO KYUS | OPEN | N/A |
| MASTER U | N/A | N/A |
| PANCRACE | OPEN | N/A |
| SEMINAIRE | N/A | N/A |
| SNOW VOLLEY | OPEN | N/A |
| VOILE VIRTUELLE | OPEN | N/A |



Liste des Championnats de France Universitaires 2025-2026

| | | | | | | | | | | |
|----|------|------------------------------|------------------------------|------|--------------------------------------|----|-----------------------------------|----------|-----|------------|
| GH | PR | Canoë-Kayak | Kayak en Course en ligne | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | K2 | Mixte | Non | En attente |
| GH | PR | Canoë-Kayak | Kayak en Eau vive | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | Slalom K1 | Masculin | Non | En attente |
| GH | PR | Canoë-Kayak | Kayak en Eau vive | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | Slalom K1 | Féminin | Non | En attente |
| GH | PR | Canoë-Kayak | Kayak en Eau vive | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | Slalom K2 | Féminin | Non | En attente |
| GH | PR | Canoë-Kayak | Kayak en Eau vive | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | Slalom K2 | Masculin | Non | En attente |
| GH | PR | Canoë-Kayak | Kayak en Eau vive | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | Descente Sprint K1 | Masculin | Non | En attente |
| GH | PR | Canoë-Kayak | Kayak en Eau vive | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | Descente Sprint K1 | Féminin | Non | En attente |
| GH | PR | Canoë-Kayak | Kayak en Eau vive | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | Descente Sprint K2 | Féminin | Non | En attente |
| GH | PR | Canoë-Kayak | Kayak en Eau vive | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | Descente Sprint K2 | Masculin | Non | En attente |
| LM | KD | Cécifoot-Torball | Cécifoot - Tirs au but | CFU | Collectif | - | - | Mixte | Non | Nouveau |
| LM | KD | Cécifoot-Torball | Conduite de balle | CFU | Collectif | - | - | Mixte | Non | Nouveau |
| LM | KD | Cécifoot-Torball | Torball | CFU | Collectif | - | - | Mixte | Non | Nouveau |
| LM | KD | Cécifoot-Torball | Cécifoot-Torball | CFU | Collectif | - | - | Mixte | Non | Nouveau |
| GH | KD | Cheerleading | Cheerleading | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | Par équipes | Mixte | Non | Nouveau |
| LM | BG | Course d'orientation | Course d'orientation | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | Relais Sprint Par équipes | Mixte | Non | Reconduit |
| LM | BG | Course d'orientation | Course d'orientation | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | Individual Circuit A | Masculin | Non | Reconduit |
| LM | BG | Course d'orientation | Course d'orientation | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | Individual Circuit A | Féminin | Non | Reconduit |
| NG | DR | Cyclisme sur route / VTT | Cyclisme sur route | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | Contre le montre individuel | Masculin | Oui | Reconduit |
| NG | DR | Cyclisme sur route / VTT | Cyclisme sur route | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | Contre la montre individuel | Féminin | Oui | Reconduit |
| NG | DR | Cyclisme sur route / VTT | Cyclisme sur route | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | Rallye cycloportéf équipes | Mixte | Oui | Reconduit |
| NG | DR | Cyclisme sur route / VTT | VTT | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | Individuel | Masculin | Oui | Nouveau |
| NG | DR | Cyclisme sur route / VTT | VTT | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | Individuel | Féminin | Oui | Nouveau |
| NG | DR | Cyclisme sur route / VTT | VTT | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | Par équipes | Mixte | Oui | Nouveau |
| LM | XB | Danse - Breakdance & Hip-Hop | Danse | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | B-Girl | Féminin | Non | Reconduit |
| LM | XB | Danse - Breakdance & Hip-Hop | Danse | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | B-Boy | Masculin | Non | Reconduit |
| LM | XB | Danse - Breakdance & Hip-Hop | Danse - Breakdance & Hip-Hop | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | Bonnie and Clyde | Mixte | Non | Reconduit |
| LM | XB | Danse - Breakdance & Hip-Hop | Danse - Breakdance & Hip-Hop | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | Showcase | Mixte | Non | Reconduit |
| LM | XB | Danse contemporaine | Danse contemporaine | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | Scénographique | Mixte | Non | Reconduit |
| LM | XB | Danse contemporaine | Danse contemporaine | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | Originalité | Mixte | Non | Reconduit |
| LM | XB | Danse contemporaine | Danse contemporaine | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | Interprétation | Mixte | Non | Reconduit |
| CR | KD | Échecs | Échecs | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | ELO rapide individuel | Mixte | Oui | Reconduit |
| CR | KD | Échecs | Échecs | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | ELO rapide individuel | Féminin | Oui | Reconduit |
| CR | KD | Échecs | Échecs | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | ELO rapide Par équipes | Mixte | Non | Reconduit |
| CR | PR | Équitation | Équitation | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | CSO | Mixte | Non | Supprimé |
| CR | PR | Équitation | Équitation | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | Dressage | Mixte | Non | Supprimé |
| CR | PR | Équitation | Équitation | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | Combiné | Mixte | Non | Supprimé |
| CR | PR | Équitation | Équitation | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | Par équipes - Classement Académie | Mixte | Non | Supprimé |
| NG | BG | Escalade | Escalade | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | Bloc | Féminin | Non | Reconduit |
| NG | BG | Escalade | Escalade | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | Bloc | Masculin | Non | Reconduit |
| NG | BG | Escalade | Escalade | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | Difficulté | Masculin | Non | Reconduit |
| NG | BG | Escalade | Escalade | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | Vitesse | Féminin | Non | Supprimé |
| NG | BG | Escalade | Escalade | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | Vitesse | Masculin | Non | Supprimé |
| NG | BG | Escalade | Escalade | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | Combinaé | Masculin | Non | Reconduit |
| NG | BG | Escalade | Escalade | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | Combinié | Féminin | Non | Reconduit |
| NG | BG | Escalade | Escalade | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | Difficulté | Féminin | Non | Reconduit |
| NG | BG | Escalade | Escalade | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | Par équipes d'AS | Mixte | Non | Reconduit |
| NG | PR | Escrime | Escrime | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | Fleuret | Féminin | Non | Reconduit |
| NG | PR | Escrime | Escrime | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | Fleuret | Masculin | Non | Reconduit |
| NG | PR | Escrime | Escrime | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | Epée | Féminin | Non | Reconduit |
| NG | PR | Escrime | Escrime | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | Epée | Masculin | Non | Reconduit |
| NG | PR | Escrime | Escrime | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | Sabre | Féminin | Non | Reconduit |
| NG | PR | Escrime | Escrime | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | Sabre | Masculin | Non | Reconduit |
| NG | PR | Escrime | Escrime | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | Epée | Féminin | Non | Reconduit |
| NG | PR | Escrime | Escrime | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | Epée | Masculin | Non | Reconduit |
| NG | PR | Escrime | Escrime | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | Sabre | Féminin | Non | Reconduit |
| NG | PR | Escrime | Escrime | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | Sabre | Masculin | Non | Reconduit |
| GH | JDPD | Esport | Esport | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | Par équipes | Mixte | Non | En attente |
| LM | PR | Football | Football | CFDU | Collectif | - | - | Masculin | Non | Reconduit |
| LM | PR | Football | Football | CFE | Collectif | - | - | Féminin | Non | Reconduit |
| LM | PR | Football | Football | CFE | Collectif | - | - | Masculin | Non | Reconduit |
| LM | PR | Football | Football | CFU | Collectif | N1 | - | Masculin | Non | Reconduit |
| LM | PR | Football | Football | CFU | Collectif | N1 | - | Féminin | Non | Reconduit |
| LM | PR | Football | Football | CFU | Collectif | N2 | - | Masculin | Non | Reconduit |
| GH | DR | Football | Football à 8 | CFUT | Collectif | - | - | Masculin | Non | Reconduit |
| GH | DR | Football | Football à 8 | CFUT | Collectif | - | - | Féminin | Non | Reconduit |
| LM | PR | Football | Football à 8 | CFU | Collectif | - | - | Féminin | Non | Reconduit |
| LM | PR | Football | Futsal | CFU | Collectif | - | - | Masculin | Non | Reconduit |
| LM | PR | Football | Futsal | CFU | Collectif | - | - | Féminin | Non | Reconduit |
| GH | DR | Force athlétique | Force athlétique | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | -59 kg | Masculin | Non | Reconduit |
| GH | DR | Force athlétique | Force athlétique | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | -46 kg | Masculin | Non | Reconduit |
| GH | DR | Force athlétique | Force athlétique | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | -74 kg | Masculin | Non | Reconduit |
| GH | DR | Force athlétique | Force athlétique | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | -83 kg | Masculin | Non | Reconduit |
| GH | DR | Force athlétique | Force athlétique | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | -93 kg | Masculin | Non | Reconduit |
| GH | DR | Force athlétique | Force athlétique | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | -105 kg | Masculin | Non | Reconduit |
| GH | DR | Force athlétique | Force athlétique | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | -120 kg | Masculin | Non | Reconduit |
| GH | DR | Force athlétique | Force athlétique | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | +120 kg | Masculin | Non | Reconduit |
| GH | DR | Force athlétique | Force athlétique | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | -47 kg | Féminin | Non | Reconduit |
| GH | DR | Force athlétique | Force athlétique | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | -52 kg | Féminin | Non | Reconduit |
| GH | DR | Force athlétique | Force athlétique | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | -57 kg | Féminin | Non | Reconduit |
| GH | DR | Force athlétique | Force athlétique | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | -63 kg | Féminin | Non | Reconduit |
| GH | DR | Force athlétique | Force athlétique | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | -49 kg | Féminin | Non | Reconduit |
| GH | DR | Force athlétique | Force athlétique | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | -76 kg | Féminin | Non | Reconduit |
| GH | DR | Force athlétique | Force athlétique | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | -84 kg | Féminin | Non | Reconduit |
| GH | DR | Force athlétique | Force athlétique | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | +84 kg | Féminin | Non | Reconduit |
| GH | DR | Force athlétique | Force athlétique | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | Par équipes | Masculin | Non | Reconduit |
| LM | JDPD | Golf | Golf | CFD | Individuel ou Individuel par équipes | - | Double en Potomac | Mixte | Oui | En attente |
| LM | JDPD | Golf | Golf | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | Strokeplay Individuel | Féminin | Non | Reconduit |
| LM | JDPD | Golf | Golf | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | Strokeplay Individuel | Masculin | Non | Reconduit |
| LM | JDPD | Golf | Golf | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | Strokeplay Par équipes | Mixte | Non | Reconduit |
| LM | XB | Gymnastique | Gymnastique Artistique | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | Anneau | Masculin | Non | Reconduit |
| LM | XB | Gymnastique | Gymnastique Artistique | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | Banre Fixe | Masculin | Non | Reconduit |
| LM | XB | Gymnastique | Gymnastique Artistique | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | Bandes Asymétriques | Féminin | Non | Reconduit |
| LM | XB | Gymnastique | Gymnastique Artistique | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | Bandes Symétriques | Masculin | Non | Reconduit |
| LM | XB | Gymnastique | Gymnastique Artistique | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | Cheval d'arçon | Masculin | Non | Reconduit |
| LM | XB | Gymnastique | Gymnastique Artistique | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | Concours General | Féminin | Non | Reconduit |
| LM | XB | Gymnastique | Gymnastique Artistique | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | Concours General | Masculin | Non | Reconduit |
| LM | XB | Gymnastique | Gymnastique Artistique | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | Par équipes N1 | Masculin | Non | Reconduit |
| LM | XB | Gymnastique | Gymnastique Artistique | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | Par équipes N1 | Féminin | Non | Reconduit |
| LM | XB | Gymnastique | Gymnastique Artistique | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | Par équipes N2 | Masculin | Non | Reconduit |
| LM | XB | Gymnastique | Gymnastique Artistique | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | Par équipes N2 | Féminin | Non | Reconduit |
| LM | XB | Gymnastique | Gymnastique Artistique | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | Poutre | Féminin | Non | Reconduit |
| LM | XB | Gymnastique | Gymnastique Artistique | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | Saut | Féminin | Non | Reconduit |
| LM | XB | Gymnastique | Gymnastique Artistique | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | Saut | Masculin | Non | Reconduit |
| LM | XB | Gymnastique | Gymnastique Artistique | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | Sol | Féminin | Non | Reconduit |
| LM | XB | Gymnastique | Gymnastique Artistique | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | Sol | Masculin | Non | Reconduit |
| LM | XB | Gymnastique | Gymnastique Rythmique | CFU | Individuel ou Individuel par équipes | - | Individuel N1 | Mixte | Non | Reconduit |

| | | | | | | | | | | |
|----|----|-------------------|---------------------|------|-----------|----|---|----------|-----|-----------|
| GH | DR | Volley | Beach-Volley | CFU | Collectif | — | — | Féminin | Non | Reconduit |
| GH | DR | Volley | Volley 4X4 | CFUT | Collectif | — | — | Mixte | Non | Supprimé |
| GH | DR | Volley | Volley 4X4 | CFUT | Collectif | — | — | Féminin | Non | Reconduit |
| GH | DR | Volley | Volley 4X4 | CFU | Collectif | — | — | Féminin | Non | Reconduit |
| GH | DR | Volley | Volley 4X4 | CFU | Collectif | — | — | Masculin | Non | Reconduit |
| GH | DR | Volley | Volley 4X4 | CFU | Collectif | — | — | Mixte | Non | Reconduit |
| GH | DR | Volley | Volley 6X6 | CFE | Collectif | N1 | — | Féminin | Non | Reconduit |
| GH | DR | Volley | Volley 6X6 | CFE | Collectif | N1 | — | Masculin | Non | Reconduit |
| GH | DR | Volley | Volley 6X6 | CFE | Collectif | N2 | — | Féminin | Non | Supprimé |
| GH | DR | Volley | Volley 6X6 | CFE | Collectif | N2 | — | Masculin | Non | Supprimé |
| GH | DR | Volley | Volley 6X6 | CFUT | Collectif | — | — | Masculin | Non | Reconduit |
| GH | DR | Volley | Volley 6X6 | CFU | Collectif | N1 | — | Féminin | Non | Reconduit |
| GH | DR | Volley | Volley 6X6 | CFU | Collectif | N1 | — | Masculin | Non | Reconduit |
| GH | DR | Volley | Volley 6X6 | CFU | Collectif | N2 | — | Féminin | Non | Reconduit |
| GH | DR | Volley | Volley 6X6 | CFU | Collectif | N2 | — | Masculin | Non | Reconduit |
| CR | DR | Water-polo | Water-polo | CFU | Collectif | N1 | — | Masculin | Non | Reconduit |
| CR | DR | Water-polo | Water-polo | CFU | Collectif | N2 | — | Masculin | Non | Reconduit |
| CR | DR | Water-polo | Water-polo | CFU | Collectif | — | — | Féminin | Non | Reconduit |

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT UNIVERSITAIRE

108 avenue de Fontainebleau - 94270 LE KREMLIN-BICÊTRE

federation@sport-u.com

www.sport-u.com

PILOTAGE POLITIQUE

Président - **Cédric TERRET**

president@sport-u.com

PILOTAGE TECHNIQUE

Direction Nationale

Lucie TICO - ltico@sport-u.com

